

IMMOBILIER, OÙ ACHETER EN ÎLE-DE- FRANCE ?

Le Crédit Agricole simplifie la recherche immobilière des Franciliens.

Budget, éducation, environnement, culture, santé, transport, opportunités du Grand Paris... Explorez les villes d'Île-de-France selon les atouts qui comptent vraiment pour vous.

ou-acheter-idf.fr

Caisse Regionale de Credit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France - Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 26, quai de la Rapée 75 012 PARIS. N°775.665.615 RCS PARIS. Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 07 008 015.

Institut Paris Region - 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15. Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 août 1960. SIRET 77568448300065 APE 7112B

Le journal du Grand Paris

Entreprises / Territoires / Innovations / Attractivité

P. 02

REPÈRES

Le détail des 30 milliards d'euros dédiés à la transition écologique.

P. 04

ACTEURS PUBLICS

Comment l'Etat et les collectivités se mobilisent pour une relance verte.

P. 14

INDUSTRIE

Un soutien sans précédent pour la transition du secteur.

P. 28

BÂTIMENTS

Mobilisation générale pour la rénovation énergétique.

P. 46

FINANCEMENT

Des besoins d'investissement à long terme.

Plan de relance Les mesures vertes en Ile-de-France



Avec la participation de

Linkcity, opérateur urbain engagé dans la construction des territoires



Marc Guillaume
Préfet de Paris, préfet de la région Ile-de-France

L'Ile-de-France doit être une vitrine mondiale de l'économie verte

La pandémie de Covid-19 a entraîné, en France et quasiment partout ailleurs dans le monde, une crise économique sans précédent depuis 1929.

Afin de permettre à la France de sortir par le haut de cette crise et de préparer l'avenir, le président de la République et le gouvernement ont lancé, en septembre dernier, un plan de relance historique de 100 milliards d'euros. Construire la France de demain, c'est soutenir notre transition écologique. C'est la raison pour laquelle près d'un tiers des moyens de ce plan sont consacrés au verdissement de notre économie.

C'est sur ces moyens que je souhaite ici revenir, car je suis convaincu que l'Ile-de-France doit être une vitrine mondiale de l'économie verte. En l'espace de quelques mois, le plan de relance a déjà financé des projets de transition écologique qui transforment le quotidien des Franciliens.

Grâce aux moyens mobilisés dès 2020, les Franciliens peuvent ainsi se déplacer de manière plus durable. Les 150 km de pistes cyclables financés par l'Etat seront ainsi très prochainement complétés par de nouveaux tronçons, tandis que les chantiers d'extension et de rénovation du réseau de transports en commun, déjà engagés avant la crise, devraient être accélérés grâce aux moyens du plan de relance.

Dans notre région, particulièrement dense, la rénovation énergétique des bâtiments constitue aussi une priorité. Elle est aujourd'hui bien engagée : 351 bâtiments publics de l'Etat ont été sélectionnés pour bénéficier des 600 millions d'euros de crédits, mobilisés en 2020 à cet effet en Ile-de-France. L'Etat accompagne en outre les collectivités territoriales dans cet effort historique pour rendre leurs bâtiments plus durables : 56 millions d'euros leur ont été versés en 2020. L'Etat soutient également les particuliers, qui peuvent notamment bénéficier de l'aide « MaPrimeRénov » pour financer les travaux de rénovation énergétique de leur habitation.

Relever le défi de la transition écologique nécessite enfin que les entreprises et les particuliers consomment, produisent et construisent de manière plus durable. Grâce au plan de relance, l'Etat accompagne le développement de projets industriels écoresponsables. Il engage des crédits pour soutenir les recycleries, qui permettent efficacement de lutter contre le gaspillage. L'appel à projets "recyclage foncier des friches", ouvert jusqu'au 1^{er} mars, permettra de même de financer des opérations de réaménagement des friches urbaines et industrielles, pour revitaliser des centres-villes ou relocaliser des activités.

Ces projets majeurs ne constituent que les prémices de la dynamique de transformation écologique de notre région que l'Etat s'emploiera à bâtir grâce aux moyens du plan de relance, aux côtés des Franciliens. Je sais pouvoir compter sur leur excellence et leur inventivité pour continuer à mener, avec l'Etat, ce grand chantier historique qui engage l'avenir de notre région.

REPÈRES

PAGE 02 — **30 milliards d'euros pour la transition écologique en détail**

ACTEURS PUBLICS

PAGE 04 — **Plus d'un euro dépensé sur deux favorable à l'environnement**

PAGE 06 — **La rénovation thermique au cœur du plan de relance métropolitain**

PAGE 09 — **Myriam Abassi : "L'enjeu du plan de relance est d'avoir une action contracyclique face à la crise"**

PAGE 12 — **Pierre Monin : "La relance constitue une occasion inédite d'accélérer le rythme de la transition énergétique"**

INDUSTRIE

PAGE 16 — **L'hydrogène, chouchou du plan de relance**

PAGE 20 — **La réindustrialisation, objectif phare du plan de relance**

PAGE 26 — **Recycler le foncier pour mieux reconstruire la ville sur la ville**

BÂTIMENTS

PAGE 30 — **Bâtiments publics d'Etat : 351 sites sélectionnés par France relance**

PAGE 32 — **Investissement local : 130 millions d'euros pour les communes franciliennes**

PAGE 34 — **Valérie Mancret-Taylor : "MaPrimeRénov" couvre jusqu'à 90 % des coûts pour les ménages modestes"**

PAGE 35 — **Logement locatif social : Coupler rénovation énergétique et restructuration lourde**

PAGE 36 — **Bâtiments collectifs : Les syndicats de copropriété ont leur « PrimeRénov »**

PAGE 38 — **Économie circulaire : La part belle faite au recyclage du plastique**

PAGE 42 — **Agir pour la biodiversité : La lutte contre l'artificialisation et la transition agricole**

PAGE 44 — **Mobilités douces : Confirmer l'essor du vélo**

FINANCEMENT

PAGE 48 — **Michel Gioria : "L'agrandissement de la famille des acteurs qui font la transition écologique est un enjeu majeur"**

PAGE 50 — **Quel niveau d'investissement pour atteindre la neutralité carbone ?**

Couverture : © KHAKIMULLIN

ALTO : une tour éco-conçue parée d'innovations

La singularité de sa forme représente aussi bien une prouesse technique qu'un défi architectural. Si Alto s'élève sur 51 000 m² et mesure 152 m, la surface des niveaux double, passant de 700 m² au pied de la tour à 1 700 m² au sommet. En plan, elle n'est ni ronde ni rectangulaire, mais possède trois lignes droites, trois courbes principales et deux contrecourbes, soit huit changements de direction !

Imaginée par l'agence IF Architectes, Alto se pare d'une carapace de 3 700 écailles dont le nombre et la taille évoluent en fonction du périmètre de l'étage qui s'agrandit au fur et à mesure de la montée, ce qui veut donc dire que chacun des éléments est à une position unique.

Alto vise les certifications HQE Exceptionnel, BREEAM Outstanding et Well Silver.

Elle a déjà obtenu le label WiredScore Platinum sur 100 % des cibles, une première dans le pays !

Linkcity Île-de-France

Présente sur tout le territoire, au plus près des dynamiques locales et citoyennes, Linkcity Île-de-France, filiale de Bouygues Construction, porte chaque jour avec conviction sa vision pour l'immobilier. Du développement de nouveaux quartiers à la réalisation de bâtiments, de la construction neuve à la réhabilitation, la palette des contextes dans lesquels la société intervient sont variés et exigeants. Ses 30 ans d'expertise, conjugués aux compétences multiples du Groupe Bouygues, permettent à Linkcity Île-de-France de garantir à ses clients une écoute quotidienne et le respect de ses engagements pour tous leurs projets.

www.linkcity.com

linkcity
ILE-DE-FRANCE

Hors-série Le journal du Grand Paris

Société éditrice
JGPmedia au capital de 100 000 €
96 boulevard Diderot 75012 Paris
CPPAP : 1116 T 92553
ISSN : 2427-6227
Dépot légal à parution

Directeur de la rédaction : Jacques Paquier / Rédacteur en chef : Raphaël Richard /
Rédactrice en chef déléguée : Fabienne Proux / Rédactrice en chef adjointe : Catherine Bernard /
Ont participé à ce numéro : Emmanuelle Chaudieu / Thomas Lapointe
Directeur commercial : Eric Naessens / Direction artistique & création : lafon-savarit.com /
Imprimerie : ISI Print - 15 rue Francis de Pressensé - 93210 La Plaine Saint-Denis
N° Ademe : ED100005233

☎ 01 43 55 83 60 ✉ abonnement@lejournaldugrandparis.fr 📱 www.lejournaldugrandparis.fr

La transition écologique parmi les priorités des plans de relance

— Les collectivités locales ont annoncé avant l'été 2020 différents programmes exceptionnels afin de soutenir l'économie, avec souvent une composante environnementale. L'Etat a, lui, présenté son plan en septembre dernier avec 30 milliards d'euros fléchés vers la transition écologique.

100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros de contributions européennes, annoncés en septembre 2020 par le gouvernement dans le cadre de France relance.

30 milliards d'euros sont destinés au financement de la transition écologique. Objectif : « Devenir la première grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050. Tout ce qui est mis en œuvre dans le cadre du plan de relance doit répondre à cette ambition. »

4,7 pour le secteur ferroviaire.

2,6 pour le plan de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

1,2 au vélo et au développement des transports collectifs tels que métro, tramway, bus et RER métropolitain.

3,4 pour le développement des marchés-clés dans les technologies vertes : hydrogène, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés, produits biosourcés et biocarburants, agroéquipements pour la transition écologique, décarbonation de l'industrie.

2 pour le développement de l'hydrogène vert.

6,7 à la rénovation énergétique des logements privés, des locaux de TPE/PME, des bâtiments publics de l'Etat et des logements sociaux.

2,5 pour la reconquête de la biodiversité sur nos territoires, la lutte contre l'artificialisation des sols et l'accélération de la transition de notre modèle agricole vers une alimentation plus saine, durable et locale.

1,2 pour aider les entreprises industrielles à investir dans des équipements moins émetteurs de CO₂.

2,5 pour les nouveaux produits climat de Bpifrance.

2,1 pour soutenir la demande en véhicules propres du plan automobile (bonus écologique, prime à la conversion) et verdir le parc automobile de l'Etat.

550 millions d'€ pour l'accélération de travaux sur les infrastructures de transport, 500 millions pour l'économie circulaire et les circuits courts, 200 millions pour le verdissement des ports, 200 millions pour le nucléaire (développement des compétences, investissements industriels et modernisation de la sous-traitance), 50 millions pour le renforcement de la résilience des réseaux électriques et 50 millions pour la pêche, l'aquaculture et le mareyage.

Frise chronologique



17 mars 2020
Premier « confinement national », jusqu'au 11 mai 2020 (soit 1 mois et 25 jours) en raison de la pandémie de Covid-19.

18 mai
Le Conseil de Paris adopte un plan de relance de l'économie de près de 200 millions d'euros.

28 mai
Valérie Pécresse, présidente du conseil régional d'Ile-de-France, présente la phase 1 du plan de relance de la collectivité, qui prévoit de débloquer 1,3 milliard d'euros selon quatre axes : économie, emploi, solidarité et écologie.

Mai
La métropole du Grand Paris souligne sa participation à l'accélération de la transition écologique et à la promotion des mobilités durables, dans le cadre notamment de son plan de relance de 110 millions d'euros.

3 septembre
Le gouvernement annonce 100 milliards d'euros dans le cadre de son plan France relance.

17 septembre
A l'issue des deux journées de la COP francilienne, Valérie Pécresse annonce « l'acte II de la relance pour la reconstruction écologique de l'Ile-de-France » et présente les 480 projets soumis au vote des Franciliens dans le cadre du budget participatif.

30 octobre
Second confinement, jusqu'au 15 décembre (soit 1 mois et 18 jours).

Novembre
Myriam Abassi nommée sous-préfète à la relance en Ile-de-France.

14 décembre
Suite à l'appel à projets sur la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat, le gouvernement a présenté les 351 dossiers de l'Ile-de-France, répartis dans 110 communes et totalisant plus de 600 millions d'euros de travaux.

27 décembre
1^{er} vaccin contre la Covid-19, administré à Sevran.

Région Ile-de-France Plus d'un euro dépensé sur deux favorable à l'environnement

— Le conseil régional d'Ile-de-France a conçu son plan de relance en trois phases, plaçant la transition écologique au cœur de sa stratégie. Au final, 53 % des dépenses engagées par la collectivité en 2021 auront un impact favorable à l'environnement, indique Valérie Pécresse.



Valérie Pécresse, lors de la COP régionale en septembre 2020, a annoncé l'acte II du plan de relance francilien.



D'abord l'urgence. Dès juin dernier, le conseil régional d'Ile-de-France a adopté des premières mesures de relance. 1,3 milliard d'euros est ainsi voté (distribué à 90 % en 2020) pour soutenir le tissu économique, associatif, maintenir une aide alimentaire, lutter contre le chômage. Avec une astuce : recourir à un budget participatif environnemental pour se délivrer de la lenteur administrative routinière. La Région lance donc des appels à projets, puis soumet au vote des Franciliens une série de projets favorables à l'environnement. Une manne également accessible aux entreprises, pour peu qu'elles présentent un projet concourant à l'intérêt général. En tout, ce sont ainsi quelque 500 millions d'euros, sur cinq ans, qui seront affectés à ce budget participatif environnemental.

En septembre, la conférence des parties (COP) régionale liste 192 mesures, toutes destinées à permettre à l'Ile-de-France d'accélérer sa transition écologique, dans tous les champs de l'action régionale. « L'objectif de cette première COP est de bâtir une région ZEN, ZAN et circulaire, zéro émission nette, zéro artificialisation nette, zéro ressource nette », résume-t-on dans l'entourage de Valérie Pécresse. « Cette COP, tenue avant d'adopter notre

plan de relance pluriannuel, a permis de mobiliser tout le monde autour de ces enjeux climatiques et d'irriguer l'intégralité du plan de relance par des mesures en faveur du climat », poursuit-on au cabinet de la présidente.

UNE FILIÈRE DE RECYCLAGE DES MASQUES

Fin novembre 2020, le conseil régional adopte un budget pluriannuel de 20 milliards d'euros en faveur de la relance, dont 11,5 milliards d'euros sur l'écologie. « Nous nous engageons désormais à ce que, chaque année, plus de 50 % de nos dépenses soient favorables à l'environnement. Ce qui est énorme. Ce que l'on fait est sans commune mesure », ajoute un conseiller de la présidente. Concrètement, l'institution passe en revue l'ensemble de ses dépenses pour évaluer leur impact environnemental, en particulier en matière de climat. « Lorsque nous sommes arrivés, il y avait encore pléthore de bus diesel. Nous n'acquérons désormais que des bus propres. Autre exemple, en matière de formation,

nous mettons en place une prime de 1 000 euros pour les chômeurs qui se forment dans les métiers verts », indique-t-on. Sophie Deschiens, déléguée spéciale à l'économie circulaire au sein du conseil régional d'Ile-de-France, cite la mesure 126 de la COP régionale, qui a affecté 2 millions d'euros à un appel à manifestations d'intérêt (AMI), en vue de la mise en place d'une filière de recyclage et de réemploi des masques et de l'ensemble des équipements de protection individuelle (EPI). « Notre but n'est pas de dire que tout est vert, mais de faire en sorte que, chaque année, il y ait de plus en plus de dépenses qui soient favorables à l'environnement, qui contribuent à améliorer le climat, la biodiversité ou l'économie circulaire », conclut-on dans l'entourage de Valérie Pécresse. Avec la crainte que les différents plans de relance – celui de l'Etat notamment – contribuent davantage à morceler, par manque de coordination, qu'à unifier les politiques publiques menées en l'espèce par les différents niveaux d'administration publique. ●

Jacques Paquier

3 QUESTIONS À ...



Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président du conseil régional chargé de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement

“ Investir massivement dans l'hydrogène est une bonne chose ”

Pourquoi et comment souhaitez-vous accroître la part des EnR en Ile-de-France ?

Jean-Philippe Dugoin-Clément — Notre objectif 2030 est de réduire de moitié notre dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire par rapport à 2015 et de doubler la production d'énergie renouvelable en Ile-de-France, afin d'arriver à ce qu'elle représente 40 % de la consommation d'énergie francilienne totale. Cela passe, par exemple, par le volet géothermie de notre stratégie énergétique globale, sur lequel nous travaillons en lien avec l'Ademe. En novembre 2019, juste avant la crise sanitaire, avaient été adoptés un plan solaire, un plan méthanisation ainsi qu'un plan hydrogène, afin de renforcer nos moyens d'action sur ces sujets. L'objectif étant pour nous de soutenir les EnR partout où l'on peut en faire, où l'on peut en trouver en Ile-de-France.

méthanisation, notamment agricole, mais pas seulement. Nous travaillons sur d'autres projets également, des projets hybrides par exemple sortent de terre. C'est un sujet majeur. Cette année, dans le cadre et suite à la COP, nous allons encore augmenter d'un peu plus de 20 % notre budget environnement. L'accroissement de l'autonomie énergétique était déjà pour moi un sujet majeur avant la crise, il doit être au cœur des questions de relance. On oublie de dire que l'énergie est un enjeu majeur d'indépendance, d'une région ou d'un pays.

Pourquoi souhaitez-vous développer l'hydrogène ?

J.-P. D.-C. — Parce que c'est un moyen de permettre la massification des énergies renouvelables en promouvant son stockage. Dans le cadre du plan de relance, j'estime qu'investir massivement dans l'hydrogène est une bonne chose. Dans le cadre du contrat de plan interrégional Etat-Région Vallée de la Seine (CPIER), nous poussons beaucoup l'Etat à réfléchir sur la question de l'hydrogène dans la vallée de la Seine. C'est un corridor naturel pour cela. Aujourd'hui, ce sont des sujets sur lesquels l'Etat est encore un peu timide. ●

Propos recueillis par JP

Pourquoi insistez-vous sur la nécessité de placer la stratégie énergétique au cœur des plans de relance ?

J.-P. D.-C. — L'Ile-de-France possède un réel potentiel en géothermie, qui fonctionne depuis des années et se développe assez fortement. C'est également le cas pour le solaire. Et nous soutenons massivement la

Mobilité

La Région soutient le retrofit

Sophie Deschiens se félicite de l'action de la Région en faveur du "retrofit", cette technologie émergente qui consiste à troquer, dans un véhicule existant, un moteur thermique par un électrique. « Valérie Pécresse et Alexandra Dublanche, vice-présidente en charge du développement économique et de l'attractivité, se sont démenées pour obtenir que l'usine Renault de Flins, au lieu de fermer, se consacre à cette technologie.



La technologie du retrofit consiste à remplacer, dans un véhicule existant, un moteur thermique par un électrique.



Verbatim

“ En 2021, 2,5 Md€ - soit plus de 53 % des dépenses - auront un impact positif sur l'environnement, dans le cadre du double engagement régional de consacrer à la transformation environnementale plus de 10 Md€ entre 2020 et 2024, et un euro sur deux de son budget ”

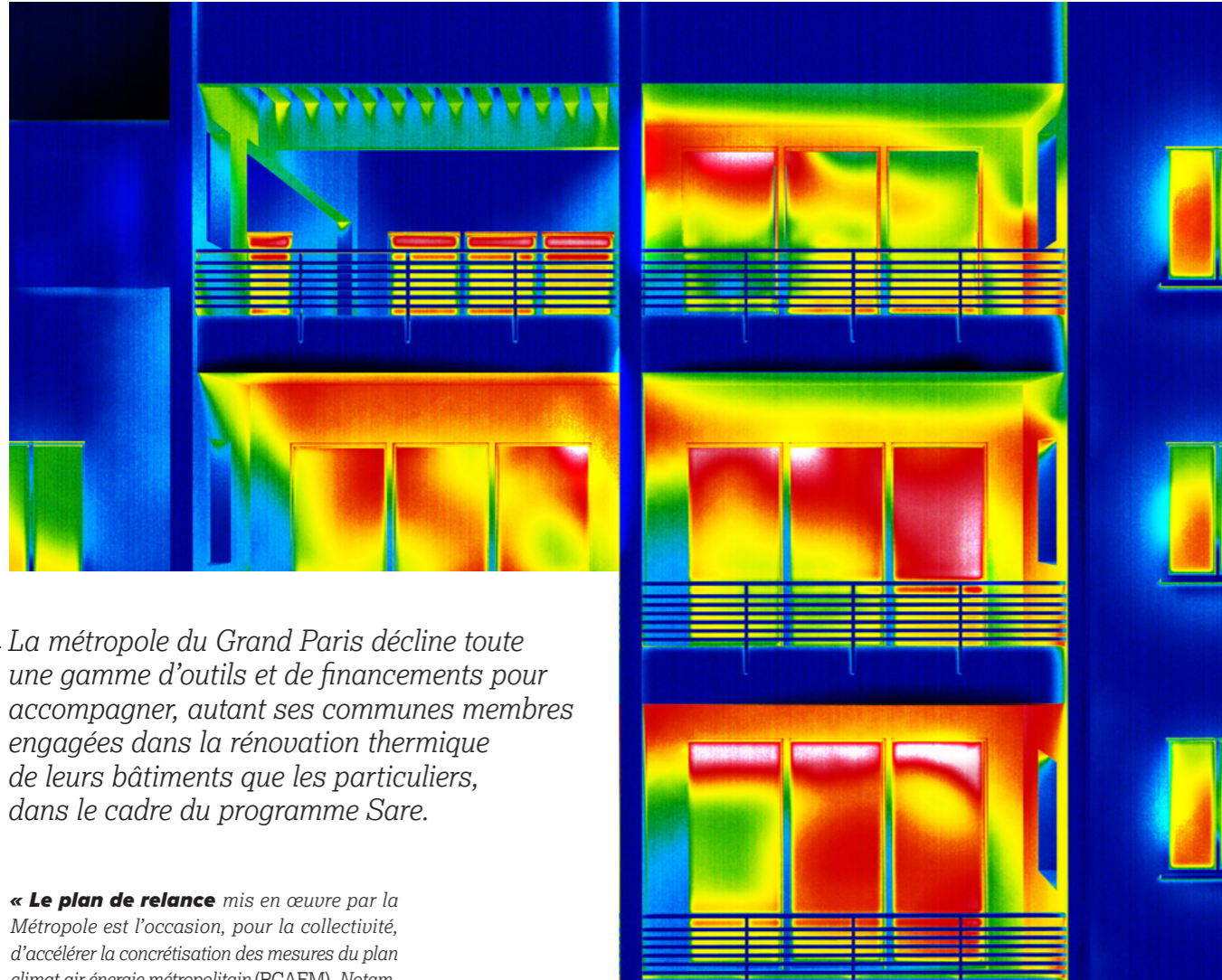
Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France.

Ile-de-France

20 milliards d'euros d'investissements sur 5 ans

La Région vient d'adopter un plan de relance d'investissements annonçant 20 milliards d'euros entre 2021 et 2027, dont 5,5 milliards pour la période 2021-2022 et 4 milliards pour la formation. Il couvre tous les domaines d'intervention de la Région, comme les transports avec un milliard d'euros d'investissement dès 2021, mais aussi les lycées, la santé et la recherche, la culture, le sport... et s'appuie sur le plan de relance européen, notamment le fonds de crise REACT-EU.

La rénovation thermique au cœur du plan de relance métropolitain



— La métropole du Grand Paris décline toute une gamme d'outils et de financements pour accompagner, autant ses communes membres engagées dans la rénovation thermique de leurs bâtiments que les particuliers, dans le cadre du programme Sare.

« Le plan de relance mis en œuvre par la Métropole est l'occasion, pour la collectivité, d'accélérer la concrétisation des mesures du plan climat air énergie métropolitain (PCAEM). Notamment en matière de rénovation énergétique et thermique des bâtiments », résume Patrick Ollier. Un enjeu clé alors que la Métropole compte quelque 3,5 millions de logements, dont 440 000 maisons individuelles – 70 % d'entre elles construites avant 1975. « Dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare), qui a fait l'objet d'une convention signée avec l'Etat, 26 millions d'euros sur trois ans accompagnent les ménages qui se lancent dans des travaux de rénovation énergétique et thermique de leur habitation », poursuit le président de la métropole du Grand Paris.

La MGP finance ainsi les agences locales de l'énergie et du climat (Alec), chargées d'informer les habitants sur les dispositifs d'accompagnement existant en la matière. En 2020, malgré la crise sanitaire, ces agences ont enregistré un nombre d'appels en hausse de 20 % par rapport à 2019, signe d'une prise de conscience de ces problématiques. La métropole met par ailleurs la dernière main à un cahier des charges type qui vise à aider à déterminer la nature et l'ampleur des travaux de rénovation à réaliser - qui peuvent aller de la simple intervention de confort à des modifications générant de réelles économies. Pour accélérer le rythme de ces rénovations, la Métropole expérimente actuellement, auprès de

53 communes et de 5 établissements publics territoriaux volontaires, la constitution de groupements d'artisans à même de réaliser des opérations groupées, favorisant les économies d'échelle. Enfin, 40 % des crédits du fonds d'investissement métropolitain (FIM) financent des travaux de rénovation thermique entrepris sur des bâtiments municipaux.

OPTIMISER L'ÉNERGIE

La Fédération nationale des collectivités concédantes et de régie (FNCCR) mobilise par ailleurs des fonds du plan de relance, dans le cadre d'un appel à projets visant à ce que des groupements de collectivités s'attachent les services d'éco-

Energie solaire

Multiplier par 100 la production
Comme elle l'a fait pour l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules, la MGP vient de lancer un appel à initiatives privées visant à sélectionner un groupement d'entreprises pour réaliser des diagnostics des potentialités d'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine des bâtiments communaux et des EPT. Et de procéder ensuite à leur déploiement. 50 communes ont déjà fait connaître leur intérêt pour ce dispositif, et dressent actuellement la liste des bâtiments qui seront intégrés à ce programme. Le groupement d'entreprises devrait être désigné avant l'été. Objectif : multiplier par 100 la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire de la Métropole.

Schéma directeur

La feuille de route énergétique de la Métropole

La MGP prépare actuellement son schéma directeur énergétique, déclinaison opérationnelle du plan climat air énergie territorial (PCAET) sur la production et la consommation d'énergie. La hiérarchisation et la programmation des investissements pour tous les modes (électricité, gaz, réseaux de chaleur) y sont passés au crible, notamment avec le Syndicat pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif) et le Syndicat intercommunal de la périphérie parisienne pour l'électricité et les réseaux de communication (Sipperec), la ville de Paris et tous les syndicats de réseaux de chaleur de la Métropole. Ce schéma intègre naturellement le déploiement de la ZFE, qui accroît les besoins en termes de bornes de recharge - électrique, hydrogène ou GNV - et oblige à accélérer leur mise en œuvre. Dans le cadre de ce schéma directeur toujours, un groupe de travail spécifique, constitué avec Enedis, RTE, GRTGaz et GRDF, planche sur la prospective énergétique.

nomes de flux. Des experts en optimisation de l'énergie, qu'il s'agisse d'analyser les factures de consommation des équipements publics ou de réaliser des diagnostics de maîtrise d'œuvre. La Métropole a répondu présent à cet appel à projets, et fédère certaines de ses communes membres afin de lancer rapidement une opération massive de rénovation de leur patrimoine bâti. Enfin, avec le dispositif *intraacting* mené avec la Banque des territoires, la Métropole permet aux communes de bénéficier d'avances sur travaux, le prêteur se remboursant grâce aux économies d'énergie générées. ●

Jacques Paquier



Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris.

“ Le plan de relance traduit l'engagement de la Métropole pour l'écologie ”

“ Mon souci en tant que président de la Métropole, avec le soutien unanime du bureau, est que la Métropole s'engage résolument dans les compétences qui sont les siennes aujourd'hui, notamment en ce qui concerne l'écologie, l'environnement et la transition énergétique. Pour s'engager résolument, le plan de relance de la Métropole de 110 millions d'euros est mis à disposition de cette volonté. Pour bien faire les choses, je suis allé voir le Premier ministre Jean Castex, à qui j'ai proposé que l'on fasse en sorte de coordonner notre plan de relance avec celui du plan de relance de l'Etat, naturellement beaucoup plus important. Le Premier ministre a accepté cette idée. Depuis, nous travaillons avec les différents ministères afin que des initiatives de la Métropole servent de levier aux aides de l'Etat, c'est-à-dire qu'elles les renforcent sur des thématiques particulières. Cela doit permettre également, dans le cadre de la transition énergétique, d'être plus puissants et plus forts dans certaines thématiques pour aller plus vite. Nous sommes en train d'y travailler. ”



Métropolis Les premières bornes mises en service

Une vingtaine de communes de la Métropole ont adopté des conventions d'occupation du domaine public pour accueillir les bornes de recharge mises en service par Métropolis, le groupement d'entreprises constitué par la MGP. Rueil-Malmaison devrait être la première commune ainsi dotée de 300 points de charge, répartis au sein de 60 stations.

L'Essonne vient compléter le plan de l'Etat

— Le conseil départemental de l'Essonne a mis en place un dispositif de majoration des aides à la rénovation des logements et renforcé certaines de ses actions à la suite de la crise sanitaire.

Si le président du Département François Durovray déplore les critères de répartition retenus par l'Etat – « très favorables aux territoires ruraux », selon lui – pour les aides à la rénovation énergétique des bâtiments, il espère tout de même en bénéficier pour financer le marché global de performance qui débute à ce sujet sur plusieurs sites du territoire, dont l'hôtel de Département. Plus de 30 millions d'euros sont investis pour réduire de 43 % les consommations. En raison de la pandémie, l'Essonne a par ailleurs voté un dispositif de majoration des aides de l'Etat (Prime éco-logis 91) pour la rénovation des logements des particuliers, en élargissant les bénéficiaires et en augmentant les taux de subvention. Deux autres initiatives ont été lancées fin 2020, dont un mécanisme de soutien aux communes contre l'artificialisation des sols. Le conseil départemental veut devenir, à ce sujet, un « acteur pionnier de la lutte contre la disparition des espaces agricoles et naturels ». Il accorde dans ce but une aide technique et

financière aux communes et aux EPCI pour l'acquisition de terrains ou la réalisation d'études et de travaux de restauration de la qualité des sols. Au niveau environnemental, un renforcement du plan de plantation d'arbres le long des routes départementales, qui a été porté à 5 000 arbres, a également été adopté. ● R.R.

Avec la Prime éco-logis 91, le président du conseil départemental de l'Essonne, François Durovray, a souhaité soutenir la rénovation énergétique des logements.



© JGP



© JGP

Célia Blauel, adjointe à la maire de Paris à la prospective 2030 et à la résilience.

“L'argent de l'Europe doit être redirigé vers les structures qui en ont le plus besoin”

« Beaucoup d'ambitions ont été annoncées de la part de l'Union européenne. Mais aujourd'hui, mon attente se trouve moins dans les montants que dans la gouvernance des fonds. Il faut vraiment réfléchir au fait que l'argent alloué par l'Union européenne doit être redirigé vers les structures qui en ont le plus besoin. Ce serait inutile de reproduire un schéma « à l'ancienne ». L'important est de distribuer l'argent dans du très concret. L'argent doit aller directement aux territoires. Une importante décentralisation des fonds est nécessaire en France. De plus, le sujet de la résilience et de la transformation doit être le fil conducteur. Pendant la Covid, plusieurs fonds ont été dirigés vers des grosses boîtes qui n'en avaient pas forcément l'utilité. »

“La relance verte concerne tous les pans de l'économie francilienne”

Myriam Abassi



© PRÉFECTURE D'ÎLE-DE-FRANCE

Le plan de relance comprend-il également des appels à projets locaux ?

M. A. — Absolument. La DRIEE (*) en a par exemple lancé un consacré aux sujets de biodiversité et qui vient tout juste d'être clôturé. Les dossiers déposés dans ce cadre sont en cours d'instruction. Je pense également à l'appel à projet « Ecosystèmes territoriaux d'hydrogène », opéré par l'Ademe, qui est en cours d'instruction et qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale Hydrogène. Sa vocation est de favoriser le financement d'investissements importants, dans des écosystèmes qui associent des infrastructures de production, mais aussi de distribution et d'usage d'hydrogène. La rénovation énergétique des bâtiments, ceux de l'Etat et de l'enseignement supérieur mais aussi des collectivités territoriales, entrent également dans le cadre des mesures en faveur de la transition écologique : plus de 660 M€ ont été actés en Île-de-France pour la seule année 2020 sur ce point. En préfecture de région et de département, nous travaillons à la fois à expliquer et à faire connaître tous ces dispositifs, pour permettre à leurs bénéficiaires potentiels d'y recourir. Nous veillons également à la cohérence territoriale de chacun de ces projets.

Comment se passent vos relations avec les collectivités territoriales en la matière ?

M. A. — Je perçois une véritable convergence de vue entre l'Etat et les collectivités territoriales sur le bien-fondé des mesures « vertes » du plan de relance. Il s'agit d'une priorité partagée qui mobilise l'ensemble des acteurs publics. ●

Propos recueillis par Jacques Paquier

* : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

L'ensemble des données relatives aux différents dispositifs de France relance sont accessibles :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/suivi-mesures-indicateurs>

— « Le plan de relance porte sur 100 milliards d'euros de crédits, dont 30 milliards pour la relance verte. L'objectif est double : transformer notre modèle pour le rendre plus écologique, plus résilient, plus économe en ressource, et ainsi permettre à notre pays d'atteindre ses objectifs environnementaux », indique Myriam Abassi, sous-préfète à la relance auprès du préfet de la région d'Île-de-France.

Quelles sont les mesures vertes du plan de relance ?

Myriam Abassi — Les 30 milliards d'euros dédiés à la croissance verte, sur les 100 que représente ce plan, concernent tous les pans de notre économie : la construction et la rénovation des bâtiments ou des logements, la biodiversité, l'économie circulaire, la densification et le renouvellement urbain, ... Tous les services de l'Etat et ses opérateurs sont pleinement mobilisés pour activer et faire connaître la pluralité des dispositifs de France relance. A cet égard, le travail de l'Ademe, agence de la transition écologique et opérateur de l'Etat, mérite d'être salué. L'Ademe a notamment vu ses moyens d'intervention doublés sur la période 2021-2022. Ses principaux champs d'intervention concernent ainsi le soutien à l'économie circulaire (500 M€), le fonds de décarbonation de l'industrie (1,2 Mds €), le soutien de l'hydrogène vert et bas carbone (275 M€), le soutien à la transition écologique des TPE/PME (80 M€), le soutien au tourisme durable (50 M€), la reconversion des friches urbaines (40 M€) ou encore l'agriculture durable (10 M€).

Par quels canaux passent ces objectifs ?

M. A. — Les mesures « vertes » de France relance sont territorialisées et sont mises en œuvre à travers une multitude de dispositifs. Ils peuvent par exemple prendre la forme de « guichet », comme « MaPrimRénov », qui s'adresse à des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs mais aussi des syndicats de copropriété. Il existe également des appels à projets nationaux. C'est par exemple le cas de « Massi Reno » à l'attention des bailleurs sociaux. Sur les 500 M€ consacrés à la restructuration lourde des logements locatifs sociaux au niveau national, cet appel à projets est doté de 40 millions d'euros. Son objectif est d'accompagner des projets de rénovation lourde dans les logements sociaux, avec des process innovants et industrialisables. De la même façon, les fonds industriels nationaux (aéronautique ou automobile notamment) ont également vocation à accompagner les entreprises dans des innovations écologiques. A l'instar de la société Expliseat, à Paris, qui répond à la fois aux volets compétitivité et transition écologique du plan de relance avec son procédé innovant développé pour fabriquer des sièges d'avion en matière recyclable allégée.



8 milliards d'euros
C'est le coût annuel de la congestion du trafic routier en Ile-de-France.

LES OBJECTIFS DU LISSAGE DES HORAIRES

- Réduire le temps de trajet domicile-travail des usagers, améliorer leur confort dans les transports et leur qualité de vie,
- Améliorer la productivité pour les entreprises, dont les salariés seront moins fatigués et moins stressés,
- Rendre les territoires franciliens plus attractifs car plus accessibles pour les entreprises et leurs employés,
- Renforcer l'attractivité et la fidélité des entreprises pour leurs collaborateurs grâce à des conditions de travail plus flexibles,
- Réduire la congestion routière et la saturation des transports en commun pour améliorer des conditions d'exploitation des opérateurs de transport.



« L'accès à son entreprise participe de la qualité de vie au travail »

« Nous disposons de deux armes principales pour réduire l'engorgement des transports : le télétravail constitue la première, mais nous savons que seuls 45 % des salariés franciliens sont concernés. Le lissage des horaires, sur la base du volontariat, constitue l'autre outil. Nous souhaitons en montrer tous les aspects bénéfiques, à la fois pour les employeurs et les salariés. Il existe un mouvement profond, au sein des directions des ressources humaines, en faveur de la qualité de vie au travail. Mais les entreprises doivent toucher du doigt le fait que cette préoccupation doit également concerner l'amont et l'aval, et donc les trajets domicile-travail. Bien sûr, tous les secteurs ne sont pas concernés, je pense notamment aux employés soumis à des horaires en trois / huit, où aux parents qui accompagnent leurs enfants à l'école. Mais il faut que chacun comprenne qu'une réduction de 10 % du trafic aux heures de pointe suffirait à alléger très sensiblement les pics de fréquentation »

Sylvie Charles,
directrice de Transilien

Lissage des horaires : des expérimentations fécondes face au poids des habitudes

L'impact de la pandémie sur les habitudes de travail pourrait accélérer les évolutions entamées dans plusieurs territoires franciliens qui ont lancé des expérimentations sur le lissage des horaires, soutenues par Transilien SNCF.

Les vertus d'un étalement des horaires de prise de poste et donc de trafic, à la fois dans les transports en commun et sur le réseau routier, sont multiples. Les voyageurs gagneraient en confort, et donc en bien-être au travail, voyant le temps et les conditions de leur trajet domicile-travail sensiblement améliorés. « Nous avons l'ambition de rendre les trajets domicile - travail des Franciliens plus agréables », résume Sylvie Charles, directrice de Transilien. La ponctualité des lignes serait optimisée, les surcharges provoquant des arrêts et des retards inopinés. Les entreprises et les territoires verraient leur attractivité renforcée. Et, last but not least, les économies réalisées sur les infrastructures seraient substantielles... « Chacun comprend que les autorités organisatrices de transport dimensionnent les réseaux pour assumer le pic de charge, qui ne dure qu'une demi-heure le matin (*) », indique Dany Nguyen, directeur du département mobilités et transports de l'Institut Paris Region.

chose d'essentiel, pour alléger la courbe de charge des transports en commun », poursuit le directeur général adjoint de la Région Ile-de-France. S'il dépend des lignes, le pic de trafic se focalise sur des tranches horaires relativement courtes : la fréquentation est à son comble entre 7h30 et 8h sur la ligne 13 du métro parisien, un peu plus tard, entre 8h45 et 9h sur les lignes qui conduisent à Paris - La Défense. Hors période de confinement. « Il suffirait donc de décaler l'heure d'arrivée des salariés d'une demi-heure, pour réduire l'engorgement des rames », ajoute-t-on à la Région. Mais, et c'est là que réside l'essentiel des obstacles à une telle évolution, le poids des habitudes, et de la culture française, veut que quiconque arrive au travail après 9h voit sa réputation écornée. C'est pour tenter de faire changer ces habitudes que la Région, Ile-de-France mobilités et leurs partenaires,

Transilien SNCF en tête, mais aussi d'autres opérateurs, et une série d'acteurs économiques au sein de différents territoires, ont signé, à partir de 2018, des chartes lançant une série d'expérimentations à ce sujet. Paris La Défense joua les pionniers, suivi de Plaine commune et de Grand Paris Sud, à Evry, pour tenter de réduire l'embolie autoroutière de l'autoroute A6 en provenance de Paris dans ce dernier cas.

La pandémie joue les accélérateurs

Dans chacun de ces territoires, ces différents opérateurs de transport, les collectivités territoriales et une série d'entreprises ont ainsi établi des conventions d'engagement pour encourager les employés à lisser leurs horaires de travail, échanger des informations à ce sujet avec les opérateurs de transport au sein de différents groupes de travail, développer

Transilien expérimente un « Waze » des transports en commun

Transilien mène actuellement une expérimentation sur la ligne L : une appli, de type « Waze », permet à chacun, sur la base de l'historique des fréquentations, des traces GPS des voyageurs, anonymisées, et des signalements des usagers, de monitorer la fréquentation de la ligne en temps réel. Une « proof of concept », qui pourrait prochainement être étendue à l'ensemble du réseau.

Rotterdam expérimente le péage inversé



Une expérimentation, menée par la ville de Rotterdam, aux Pays-Bas, auprès de 10.000 habitants de la métropole, leur alloue une récompense de 3 euros par jour s'il renonce à utiliser leur véhicule aux heures de pointe. 40 % ont joué le jeu, indique Dany N'Guyen.

les infrastructures adaptées aux modes de circulation doux, ou favoriser le covoiturage et le télétravail. Dans ce contexte, la survenue de la pandémie, au printemps, dernier, si elle a suspendu ces expérimentations lors des périodes de confinement, joue, aux dires de tous les acteurs interrogés, les accélérateurs de ces évolutions des mentalités. Qui plus est alors que les règles de prévention sanitaires, par exemple au sein des tours de Paris La Défense, se traduisent par une réduction drastique de la capacité des ascenseurs, passée d'une dizaine à deux personnes.

« La pandémie a constitué pour nous un exercice grandeur nature pour l'expérimentation entreprise sur le lissage des horaires », indique Anouk Exertier, responsable du pôle mobilité de Paris La Défense. Cette expérimentation avait commencé, en 2019, par l'installation de capteurs dans les gares, afin de mesurer l'affluence des voyageurs. Puis l'identification d'interlocuteurs en charge de ces questions au sein des 14 entreprises engagées dans l'expérimentation du lissage des horaires s'est révélé précieuse, notamment pour échanger sur le rythme de retour des employés sur la dalle, à l'issue du premier confinement, et obtenir des informations nécessaires pour que les opérateurs de transport calibrent au mieux la fréquence et les horaires des rames ».

Conduite de changement

« On estime, hors-Covid, que 5 à 10 % des salariés de Paris La Défense ont commencé à changer leurs habitudes », souligne Laurent Calvalido, qui ajoute que ce type d'évolution doit nécessairement s'inscrire dans le temps long. « La crise sanitaire a modifié profondément les comportements, rendant désormais possible une flexibilité nettement plus importante, qu'il s'agisse de choix des jours de la semaine télétravaillés, ou des horaires de prise de poste », indique Dany N'Guyen, qui souligne toutefois à son tour que les habitudes culturelles récompensant les lève-tôt ont, en l'occurrence, la vie dure. La pédagogie, comme toujours dans les projets de conduite du changement, paraît essentielle. Ainsi, la mise en place de panneaux d'information, permettant aux salariés de connaître en temps réel l'état d'encombrement du trafic, est à l'étude dans plusieurs territoires. « L'idée n'est naturellement pas que 100 % de la population change ses horaires, souligne le DGA Transport de la Région. Mais il suffirait qu'une partie des salariés retardent ou avancent leur heure d'arrivée d'une trentaine de minutes pour que la partie soit gagnée », ajoute-t-il. ●

* : les horaires de départ du travail, le soir, s'étendant sur des plages horaires plus longues

Chèques-cadeaux et tarification incitative

Dans plusieurs territoires, des systèmes de récompense, par exemple sous la forme de chèque cadeau pour les salariés jouant le jeu du lissage, ont été mis en place. Le sujet d'une tarification différenciée, incitative, est parfois évoquée mais demeure très sensible politiquement, dans un pays qui sacralise l'égalité. « Les entreprises sont d'accord pour que les tarifs soient revus à la baisse, mais pas à la hausse », résume un expert. La mise en place d'un pass Liberté, permettant une facturation proportionnelle au nombre de trajets, pourrait ouvrir la porte vers cette modulation tarifaire. « Nous pourrions imaginer que les salariés qui jouent le jeu bénéficient d'une incitation consistant à générer des recettes pour des associations caritatives », indique Sylvie Charles.

Alléger la courbe de charge des transports en commun

« Nous portons cette conviction depuis le début du mandat de Valérie Pécresse, indique Laurent Calvalido. Le lissage des horaires est quelque



Pierre
Monin

“ La relance constitue une occasion inédite d'accélérer le rythme de la transition énergétique ”

— Pierre Monin, délégué territorial Ile-de-France d'Engie, détaille les enjeux franciliens des mesures vertes des plans de relance franciliens pour l'énergéticien.

Quel rôle Engie entend-il jouer dans le cadre de la relance ?

Pierre Monin — Pour nous, cette question s'est posée immédiatement, dès le début de la crise sanitaire au printemps 2020. Et ce, de deux points de vue différents : Engie est un acteur économique majeur, au plan national mais aussi francilien : notre activité génère 8 milliards d'euros de richesse annuelle en Ile-de-France, et soutient directement ou indirectement 123 000 emplois. Il relève donc de notre responsabilité d'entreprise de formuler des propositions qui vont dans le sens de la relance, et permettent de drainer l'ensemble du tissu économique régional.

La relance constitue par ailleurs, à nos yeux, une opportunité pour accélérer le rythme de la transition du pays vers une économie décarbonée. Une transition que, collectivement, nous n'avons pas encore réussi à enclencher avec la force requise, parce que le système économique ne laissait jusqu'à présent que de trop faibles marges de manœuvre pour cela. La remise à plat de notre économie nous offre donc une fenêtre de tir pour réaliser des investissements permettant la transformation de nos territoires, de notre économie, et créer les filières d'emplois de demain.

Quelles ont été vos propositions concrètes à ce sujet ?

P. M. — Nous avons rédigé en 2020 un cahier baptisé « Relance Verte IDF 2020 » qui formulait une vingtaine de propositions pour la relance verte en Ile-de-France, avec notamment le sujet de la rénovation énergétique, qui est un volet important de notre action, celui du développement d'infrastructure urbaines bas-carbone, de campus intelligents, les énergies renouvelables électriques, de même que le développement du gaz vert, du biométhane et de l'hydrogène.

Pourquoi estimez-vous que les marchés de performance globale sont particulièrement adaptés à la rénovation énergétique des bâtiments ?

P. M. — On voit bien ce que chacun a à gagner dans ces dispositifs. Il faut aborder ces questions dans une logique partenariale et globale. Il ne s'agit pas de multiplier inutilement les systèmes de pénalités au risque de voir les prix se renchérir pour couvrir les risques. Il faut parvenir à massifier, par des cadres standardisés, les opérations. Afin que les investissements, qui peuvent être du ressort de l'énergéticien, soient accompagnés d'engagement sur l'exploitation, permettant de s'assurer sur la durée de la réalité des gains énergétiques obtenus. La rénovation énergétique de l'habitat (individuel, collectif, social ou tertiaire) constitue également pour nous un sujet majeur, pour lequel une telle approche globale est parfois moins facile. On peut étaler les travaux, à condition toutefois que l'on ait eu, au départ, une vision globale permettant leur séquençage. Mais si l'on parle beaucoup d'enveloppe, les systèmes énergétiques sont également prépondérants pour les particuliers. Il existe encore des chaudières au fuel en Ile-de-France.

En matière d'hydrogène, Engie travaille sur des usages en matière de transport, de déploiement d'un réseau de stations hydrogènes, du transport en commun et de la logistique.



En quoi l'hydrogène représente-t-il un enjeu majeur pour vous ?

P. M. — Engie est un opérateur clé de l'hydrogène vert en France, dans une logique de neutralité carbone et de transition énergétique. L'enjeu, sur ce sujet, réside dans la structuration de la filière, autour de projets, c'est-à-dire de production et surtout d'usages. Aujourd'hui, nous travaillons sur des usages en matière de transport, de transport lourd notamment, notamment dans le cadre d'un maillage territorial, dans le cadre du projet « Last mile IDF », de déploiement d'un réseau de stations hydrogènes à destination des poids lourds, du transport en commun et de la logistique du dernier kilomètre, avec le soutien de l'Ademe.

Quel intérêt représente l'axe Seine dans ce cadre ?

P. M. — Nous œuvrons également sur une série de développements autour de l'axe Seine. Nous pensons, en effet, que cet axe recèle des potentiels très importants. Notamment en termes de maillage de ses points névralgiques que sont les différents ports, et autres zones d'activités ou industrielles. Nous travaillons sur le sujet de la motorisation des bateaux, mais aussi sur l'ensemble de la chaîne logistique, à partir des points de déchargement de ces bateaux, afin de créer des réseaux de transport vert pour la livraison des derniers kilomètres. Le challenge, en l'espèce, consiste à agglomérer un certain nombre d'usages, logistiques et industriels. Ce projet est d'une importance nationale pour concurrencer les hubs maritimes tels que ceux de Rotterdam ou de Shangai par exemple.

La relance passe-t-elle, à vos yeux, par la réindustrialisation ?

P. M. — L'Ile-de-France a, dans le cadre de son plan de relance, une forte volonté de réindustrialisation. On parle beaucoup de relocalisation. Mais cela peut se traduire également par une adaptation de notre industrie, afin de rester ou de redevenir compétitif, et se préparer au futur. Cela passe notamment par la question de l'efficacité énergétique de ces industries, de la valorisation de leur patrimoine immobilier et foncier. Autant de thématiques dans lesquelles nous possédons, de longue date, des compétences de pointe, mais qui bénéficient aujourd'hui d'une dynamique inédite, avec à la clé des fonds attribués en fonction de cette efficacité énergétique. Grâce à notre intervention, ces industries peuvent réaliser des gains énergétiques pouvant atteindre 40 % de leur consommation actuelle. Cela passe par une éligibilité aux différents dispositifs des plans de relance, et génère des gains de compétitivité, avec des produits moins coûteux et donc moins chers. C'est particulièrement vrai, par exemple dans le domaine de l'agro-alimentaire, où la facture énergétique constitue un facteur majeur dans le coût des produits. Cela signifie techniquement de travailler sur des questions de chaleur fatale, de récupération de froid, ou de production d'électricité, sur les sites industriels, à partir de panneaux photovoltaïques. ●

Propos recueillis par Jacques Paquier



— Le plan de relance soutient les entreprises qui verdissent leurs produits ou process de fabrication.. © POGONICI

Vers une région industrielle plus verte

— La crise sanitaire a donné une visibilité sans précédent à l'industrie francilienne, dont l'importance apparaît désormais avec évidence. Le plan de relance veut conforter, voire renforcer, sa place dans la région. Tout en verdissant son empreinte environnementale.



L'hydrogène, chouchou du plan de relance

— Avec 2 milliards d'euros de crédits au titre du plan de relance – et, au total, plus de 7 milliards d'ici à 2030 –, l'hydrogène est le grand gagnant de ce plan. Reste à constituer une filière et des écosystèmes franciliens.

Parce que, utilisé dans une pile à combustible, il ne produit aucune émission polluante locale et qu'il confère aux moteurs électriques une autonomie supérieure à celle permise par les seules batteries, l'hydrogène constitue une alternative intéressante pour tous les véhicules lourds, qu'ils soient terrestres, nautiques ou aériens. Mais ce vecteur énergétique est, pour l'heure, essentiellement fabriqué à partir de gaz naturel, par vaporeformage. Son empreinte carbone est donc loin d'être neutre. L'enjeu des prochaines années consiste en conséquence à généraliser la production d'hydrogène « vert », produit par électrolyse de l'eau : si l'électricité utilisée pour faire fonctionner l'électrolyseur est décarbonée ou, mieux encore, produite à partir d'énergies renouvelables, le bilan environnemental de l'hydrogène devient alors très satisfaisant. Le défi est de taille : actuellement, le coût de production par électrolyse reste environ de trois à quatre fois plus élevé que par vaporeformage.

2 MILLIARDS EN DEUX ANS

C'est cette différence de coût que le plan de relance – et plus largement le plan hydrogène annoncé en septembre – entend peu à peu réduire. « Avec

7,2 milliards d'euros de soutien d'ici à 2030, dont 3,4 milliards d'ici à 2023 (2 milliards au titre du plan de relance), l'hydrogène fait désormais l'objet d'une véritable stratégie nationale », commente Valérie Jouvin, responsable du pôle villes et territoires durables à l'Ademe Ile-de-France. Elle se décline en trois priorités : faire émerger une filière française de l'électrolyse, développer les mobilités lourdes utilisant l'hydrogène (poids lourds, bateaux, voire avions), et enfin, développer la recherche, les compétences et formations aux métiers liés à ce vecteur énergétique.

L'Ademe a la charge de gérer deux types d'appels à projets : ceux portant sur la mise au point de briques technologiques et de démonstrateurs hydrogène, tout d'abord. Ceux-ci font l'objet d'un appel à projets bénéficiant de 350 millions d'euros au niveau national et ouvert jusqu'à la fin 2022. Les seconds, dotés de 275 millions d'euros, visent à soutenir la mise en place d'écosystèmes territoriaux permettant la production, la distribution et la consommation d'hydrogène sur une aire restreinte. La première session a été clôturée le 17 décembre 2020, une seconde court jusqu'au 16 mars 2021. « L'objectif, explique Valérie Jouvin,

est de construire dans les territoires une chaîne locale vertueuse production-distribution-usages. Les projets ne pourront être soutenus que si au moins 50 % des usages sont déjà identifiés par le biais de lettres d'engagement. Nous voulons éviter l'écueil de faire des productions d'hydrogène sans usage. » « En effet, l'hydrogène d'origine renouvelable, pour être économiquement et environnementalement justifié, suppose de rapprocher autant que possible la production de la consommation », renchérit Thomas Hemmerdinger, chargé de projet transition énergétique et économie circulaire à l'agence régionale énergie-climat (Arec). Car seuls les écosystèmes utilisant cette technologie pour-

9 euros par kg d'hydrogène

tel est le prix cible que doivent viser les projets candidats à l'appel à projets de l'Ademe "écosystèmes territoriaux".



Verbatim

“ L'hydrogène fait désormais l'objet d'une véritable stratégie nationale ”

Valérie Jouvin, responsable du pôle villes et territoires durables à l'Ademe Ile-de-France.



Engie a inauguré, en 2018, une station délivrant de l'hydrogène à Rungis.

ront être soutenus. En revanche, les usages peuvent être diversifiés : transports lourds (poids lourds, véhicules utilitaires légers, bateaux, avions, etc.), mais aussi industrie et groupes électrogènes stationnaires.

FAVORISER LES ÉCOSYSTÈMES TERRITORIAUX

En Ile-de-France, plusieurs types de territoires peuvent se révéler concernés. Par exemple, les territoires industriels ayant déjà une certaine pratique de l'hydrogène. « Cela pourrait être le cas sur le site de Grandpuits, en Seine-et-Marne, où Total a annoncé récemment la fermeture de sa raffinerie. A proximité immédiate, en effet, se trouve l'usine de fabrication d'engrais de Borealis, consommatrice d'hydrogène », remarque Thomas Hemmerdinger. Mais les zones aéroportuaires ou portuaires, comme Gennevilliers (Hauts-de-Seine), Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne) ou les aéroports de Roissy et d'Orly, semblent également intéressantes, selon l'expert. L'hydrogène paraît en effet prometteur pour décarboner la logistique, y compris fluviale.

La région Capitale compte en outre des acteurs importants de la chaîne de valeur : Air Liquide et Engie sont les deux champions français de la production d'hydrogène. Ils ont chacun des centres de recherche dédiés en Ile-de-France, comme le Lab Crigen d'Engie, récemment inauguré à Stains (Seine-Saint-Denis). Les deux constructeurs automobiles Renault et PSA vont également s'engager dans la production de véhicules utilisant l'hydrogène. Et aux Ulis (Essonne), Areva H2Gen fabrique des électrolyseurs. Du reste, constate Thomas Hemmerdinger, « le club hydrogène francilien, constitué en juillet 2020, compte 45 structures ». Et Valérie Jouvin de se réjouir : « l'écosystème prend de l'ampleur et se structure ! ». Ne reste qu'à concrétiser les projets... ●

Catherine Bernard

A Créteil, de l'hydrogène à partir de déchets

— L'énergie produite par les déchets est une voie de production d'hydrogène intéressante dans la zone dense francilienne.

500 kg par jour : telle est la production d'hydrogène qui devrait sortir, à partir de fin 2022 ou début 2023, de l'unité de valorisation énergétique de déchets de Créteil. Son opérateur, Suez, délégataire du Smitdum (Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne), s'est associé avec la SEM SIPeNR, portée par le Sipperec (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication). Leur société de projet créée en septembre 2020, la SAS H2 Créteil, a pour ambition de concevoir une station de production et de distribution d'hydrogène. Le gaz serait fabriqué par électrolyse grâce à une partie de l'électricité produite par l'unité de valorisation énergétique. « Cela permettrait notamment, explique Grégoire Fourcade, directeur-adjoint du Sipperec, d'utiliser l'énergie qui sert, en hiver, à alimenter le réseau de chaleur. »

Produire de l'hydrogène est une chose. Encore s'agit-il de lui trouver un usage. D'où l'accord conclu avec Ile-de-France mobilités qui s'est engagé à acquérir 17 bus circulant sur l'une des lignes passant à proximité. Le territoire de Paris Est Marne & Bois a, quant à lui, décidé d'acquérir deux bennes à ordures utilisant l'hydrogène. « D'ores et déjà, 370 à 380 kg quotidiens ont trouvé preneurs », assure Grégoire Fourcade. Le projet est aidé à la fois par le conseil régional et par l'Ademe,

à hauteur de 6,5 millions d'euros (sur les quelque 20 millions d'euros d'investissement prévus) : cela permettra donc de limiter le coût de l'hydrogène produit, mais aussi les surcoûts liés à l'achat des véhicules hydrogène par les deux partenaires du projet. Le premier coup de pioche est prévu pour septembre 2021. ● C.B.



Verbatim

“ Les premières molécules d'hydrogène produites sur le site de l'unité de valorisation énergétique de Créteil seront mises à disposition fin 2022-début 2023 ”

Grégoire Fourcade, directeur-adjoint du Sipperec.

Last Mile, 16 stations pour favoriser la logistique hydrogène

— Porté par Akuo, spécialiste des énergies renouvelables, le projet vise à mailler la région de points d'avitaillement pour permettre le développement d'une logistique décarbonée.

Comment assurer la cohabitation nécessaire entre le monde de la logistique urbaine et les habitants des villes ? Pour Eric Scotto, pdg d'Akuo, producteur d'énergies renouvelables, la réponse est simple : il convient de développer une flotte de véhicules roulant à l'hydrogène. Mais encore faut-il que ces derniers puissent s'approvisionner en carburant. Tel est l'objet du projet Last Mile qui vise à construire, à terme, 16 stations dans le Grand Paris. Les électrolyseurs seront fournis par la start-up Ataway. L'électricité de son côté arrivera par le réseau, mais proviendra exclusivement, grâce à des certificats d'origine, de centrales d'énergie renouvelable françaises. Concernant les clients, même si les stations seront ouvertes au public, Last Mile se concentre sur les flottes captives, dont son partenariat récent avec Engie solutions

et Bouygues énergies & services devrait lui faciliter la recherche. Bouygues énergies et services et Engie solutions assureront l'installation et l'exploitation de huit stations hydrogène chacun. Colas, filiale de Bouygues énergies et services, prépare ainsi l'arrivée de l'une d'entre elles sur son site de Louvres (Val d'Oise), où une flotte de plusieurs poids lourds dédiés à la filière travaux publics viendront s'approvisionner. Bouygues construction matériel en accueillera, de son côté, une autre sur sa base technique à Chilly-Mazarin. Il acquerra des groupes électrogènes, des chariots élévateurs, des poids lourds et des véhicules utilitaires assurant la logistique de chantiers, fonctionnant à l'hydrogène. Le projet est aidé par l'Union européenne, l'Ademe et la région Ile-de-France. ●

C.B.



© J.G.P.

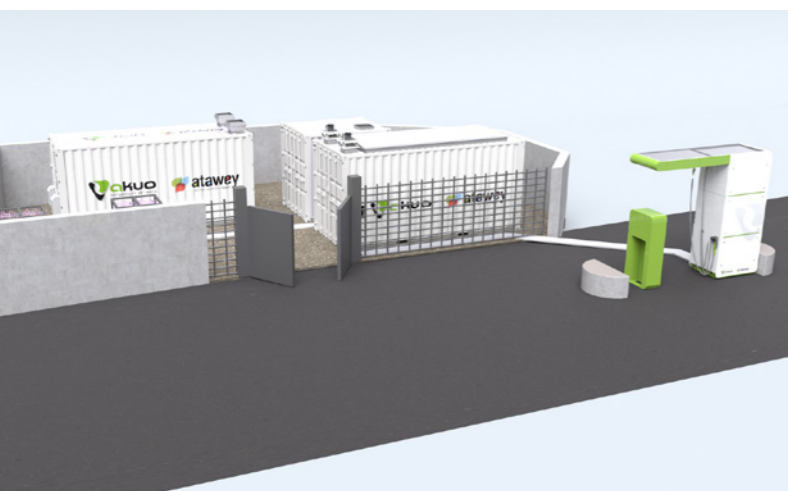
A Vitry-sur-Seine, de l'électricité à l'hydrogène

— Sur le site de son ancienne usine à charbon, EDF pourrait développer la production d'hydrogène.

« C'est un site qui présente une opportunité foncière exceptionnelle, proche de Paris, non loin d'Orly et en bordure de fleuve. Nous pouvons donc continuer l'histoire de la production d'énergie en produisant de l'hydrogène », c'est ainsi qu'Antoine Tobia, directeur développement territorial Val-de-Marne/Seine-et-Marne d'EDF, a présenté le projet de l'électricien lors de la conférence du Simi, organisée par le territoire de Grand Orly Seine Bièvre en décembre 2020. Et de fait, alors que la production d'électricité a été arrêtée en 2015, le groupe a identifié une parcelle du terrain susceptible d'accueillir une station de production d'hydrogène. Il serait produit par électrolyse à partir de l'électricité provenant du réseau et qui, grâce à la forte proportion d'énergie d'origine nucléaire, est « fortement décarbonée », a souligné le représentant d'EDF. Reste à trouver des usages et des débouchés. La proximité du futur pôle des Ardoines mais aussi du fleuve, ainsi que, un peu plus loin, celle du pôle Orly-Rungis constituent autant d'opportunités dont l'électricien entend tirer parti. ●

C.B.

© AKUO ATAWAY

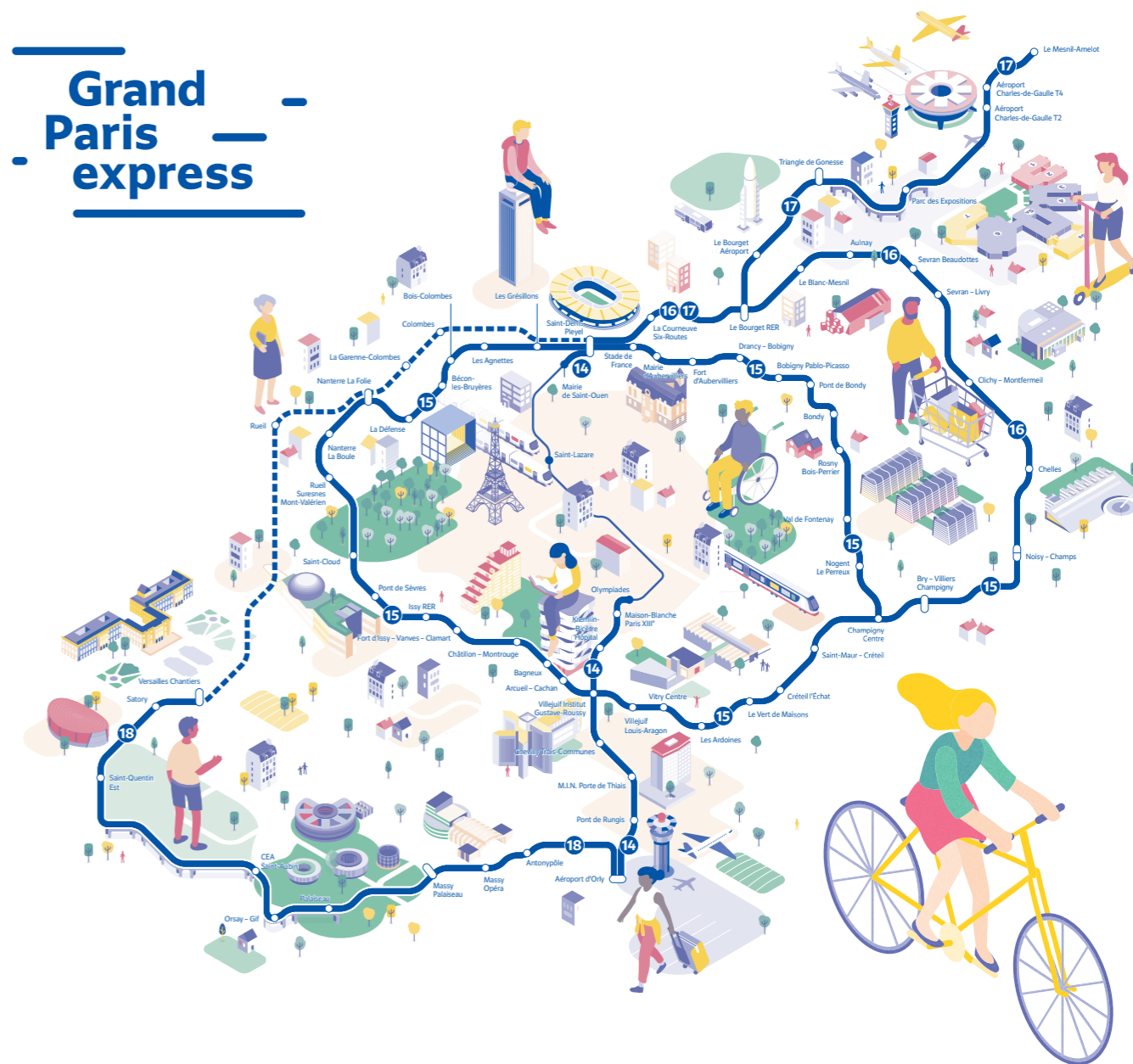


Le spécialiste des énergies renouvelables Akuo souhaite construire 16 stations hydrogène dans le Grand Paris, dont l'entreprise Ataway fournirait les électrolyseurs.



Eric Scotto,
pdg d'Akuo,
société spécialisée
dans les énergies
renouvelables,
est tête de file du
projet Last Mile.

Grand Paris express



Un nouveau métro, une dynamique collective

Offrir de nouvelles solutions de mobilité, améliorer le cadre de vie, corriger les inégalités territoriales, construire des espaces durables, développer le tissu économique sont les enjeux de la ville de demain.

Au service des Franciliennes et Franciliens et avec les territoires, le nouveau métro va accélérer la dynamique collective de mutation urbaine et contribuer ainsi à répondre aux défis climatiques et sociaux de notre époque.

Retrouver l'avancée du projet à la Fabrique du métro sur societedugrandparis.fr/fabrique ou visitez-la virtuellement <http://lafabrique.inmaps.fr>





© FMAJOUR

La réindustrialisation, objectif phare du plan de relance

— Si la crise sanitaire a fortement affecté certains secteurs de l'industrie, elle a aussi mis en exergue la nécessité de relocaliser des activités jugées essentielles. Le plan de relance entend soutenir les uns et les autres, mais à une condition : que les entreprises concernées verdissent leurs produits ou process de fabrication.

Avec plusieurs dizaines de milliards d'euros qui lui sont dédiés, l'industrie est sans conteste l'un des secteurs les plus privilégiés par le plan de relance. Au total, cinq fonds existent d'ores et déjà pour lui venir en aide ou soutenir les relocalisations.

Quatre sont gérés par l'Etat : un fonds de relance de la filière aéronautique, un autre consacré à l'automobile, un troisième dédié à l'aide à la relocalisation de quatre secteurs stratégiques (santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie), et un dernier destiné à soutenir les

projets industriels dans les territoires. Et, déjà, plusieurs appels à projets ont été lancés et les premiers lauréats désignés.

Début janvier 2021, 67 entreprises franciliennes avaient bénéficié de l'aide de l'un de ces quatre fonds : 32 au titre de l'accélération des investissements industriels dans les territoires, 19 à celui du soutien de la filière aéronautique, 11 au titre du soutien de la filière automobile. Enfin, 5 ont été soutenues dans le cadre de la relocalisation des secteurs stratégiques. Au total, elles ont perçu 60,9 millions d'euros.

60,9 millions d'€

tel était, début janvier 2021, le total des aides perçues par des entreprises industrielles franciliennes au titre du plan de relance.

DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE, UN ESSAI À TRANSFORMER

L'Ademe, de son côté, gère un cinquième fonds : celui dédié à la décarbonation de l'industrie. Clôturé en octobre 2020, son premier appel à projets n'a cependant pas suscité de candidature francilienne. Mais les entreprises de la région ont encore toutes leurs chances, puisque de nouvelles procédures seront lancées en 2021 et 2022. Généreusement doté (200 millions d'euros dans un premier temps, puis 500 millions d'euros par an), ce dispositif donne un coup de pouce à tous les industriels désireux de réduire leur empreinte environnementale. « Il soutient les entreprises qui réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre, en mettant en place des procédés industriels plus sobres en énergie ou moins

Suite page 18 >>>

Et si c'était vivre plus près de la nature ?



UN ÎLOT FERTILE A PARIS

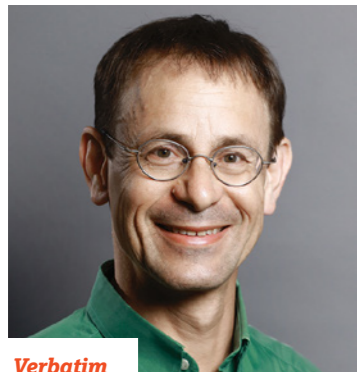


Un quartier zéro carbone à Paris



à découvrir sur www.linkcity.com

linkcity
ILE-DE-FRANCE



© ADEME

Verbatim

« Le fonds de décarbonation de l'industrie soutient les entreprises qui réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre, en mettant en place des procédés industriels plus sobres en énergie et moins émetteurs en gaz à effet de serre »

Pierre-Louis Cazaux, chargé de mission « décarbonation de l'industrie » pour l'Ile-de-France et le Val de Loire à l'Ademe.

**Soutien aux CSR**

Un appel à projets spécifique sur la production de chaleur issue des CSR (combustibles solides de récupération) à usage industriel a été lancé le 20 octobre 2020 et clôturé le 14 janvier 2021.

La crise sanitaire a démontré l'importance de préserver et développer le tissu industriel dans la région Capitale.

>>> Suite de la page 17

émetteurs en gaz à effet de serre », explique Pierre-Louis Cazaux, chargé de mission décarbonation de l'industrie pour l'Ile-de-France et le Centre-Val de Loire à l'Ademe. Originalité : ce fonds intervient de deux manières. Il propose tout d'abord une aide à l'investissement pour les projets de décarbonation des procédés industriels et d'amélioration de l'efficacité énergétique. Mais il offre également un soutien au fonctionnement de la chaleur biomasse industrielle. Un dispositif qui sera, sans nul doute, de nature à emporter la décision de certains chefs d'entreprise. « Aujourd'hui en effet, le fonds chaleur géré par l'Ademe offre des aides à l'investissement pour les chaufferies bois. Cependant, lorsque le prix du gaz naturel ou du charbon est bas, ces aides ne suffisent pas à assurer une rentabilité du projet bois-énergie à l'industriel. Le fonds de décarbonation pallie cette carence en proposant une aide supplémentaire aux coûts de fonctionnement », détaille Pierre-Louis Cazaux. Même si la biomasse est moins répandue en Ile-de-France que dans d'autres régions françaises, cette aide pourrait néanmoins convaincre certaines entreprises. ●

Catherine Bernard

Aéronautique**Osborn Metals : un process revisité**

Installée à Longueville, dans le sud de la Seine-et-Marne, Osborn Metals SAS fournit 43 % de ses profils et tubes spéciaux en acier au secteur de l'aéronautique. Une dizaine de pourcents supplémentaires sont destinés à la compétition automobile. Deux secteurs « sinistrés » par la crise sanitaire, constate Michel Gaillard, le directeur général de l'entreprise. Avec sa soixantaine de salariés, cette dernière a donc vu ses ventes chuter d'environ 35 % en 2020, « du jamais vu », assure le dirigeant. Celui-ci a donc dû ranger dans ses cartons ses projets d'investissement. Du moins jusqu'à ce que soient lancés les premiers appels à projets du plan de relance : « la subvention promise représentant 80 % du montant de l'investissement, nous avons révisé notre décision », explique-t-il. Il s'agit de remplacer des machines utilisées dans une partie du processus de fabrication, et qui utilisent du gaz pour chauffer les tubes d'acier. L'opération sera à, l'avenir, réalisée par induction, avec beaucoup moins de déperdition de chaleur. L'investissement de 650 000 euros permettra donc tout à la fois de verdir la fabrication et de gagner en compétitivité. Michel Gaillard l'avoue : « j'ai été bluffé par la rapidité du dispositif : nous avons candidaté en septembre, reçu la réponse en novembre, et dès la fin de 2020, nous avons reçu une partie des fonds ». L'investissement devrait être opérationnel avant l'été 2021.



© OSBORN METALS SAS

Le plan de relance va aider la PME Osborn Metals, spécialisée dans les tubes destinés notamment à l'aéronautique, à verdir son procédé de fabrication.

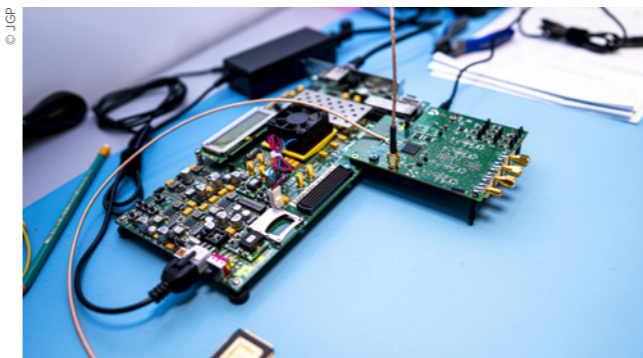
Aéronautique**Expliseat verdit les sièges d'avion**

1,7 million d'euros : telle est la somme perçue par la société parisienne Expliseat, qui produit des sièges pour le secteur aéronautique. Située dans le 11^e arrondissement, cette société créée en 2011 est la première à avoir certifié un siège d'avion – le T-Seat – en composite, 50 % plus léger que ses concurrents. Cette assise aux 90 brevets permet de perdre quatre kg de masse par siège, ce qui représente une tonne en moins sur un avion, voire deux pour les modèles les plus anciens. Cet allègement permet aux compagnies aériennes d'économiser du carburant et, in fine, de réduire leurs émissions de CO₂. L'aide de l'État va permettre à l'entreprise d'adapter sa technologie à d'autres éléments d'un avion.



© JGP

Le préfet de région, Marc Guillaume, a rendu visite fin novembre 2020 à Expliseat, lauréate du fonds dédié à la relance du secteur aéronautique. Ses sièges plus légers permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre des avions.



© JGP



Conceptrice de puces électroniques, l'entreprise parisienne Scalinx a bénéficié du fonds de relocalisation des secteurs stratégiques.

Relocalisation**Scalinx soutenue pour ses semi-conducteurs frugaux en énergie**

Dans l'open space des locaux parisiens de Scalinx, rue de la Vistule, dans le 13^e arrondissement de Paris, une vingtaine d'ingénieurs dessinent, dans un silence quasi monastique, les schémas des puces électroniques du futur sur leurs doubles écrans informatiques. « Les semi-conducteurs de Scalinx - entreprise créée en 2015 - consomment en moyenne 25 % d'énergie en moins grâce à une architecture différente de ses composants, permise après que ses chercheurs ont levé, un à un, une série de verrous techniques », explique Hussein Fakhoury, le dirigeant fondateur de cette « spin-off » de Télécom ParisTech, membre du pôle de compétitivité Systematic. Scalinx ne fabrique pas ces puces, mais les conçoit et en effectue les premiers tests de fonctionnalité dans ses trois sites de Paris, Caen et Grenoble. « Nous allons là où nous trouvons les ingénieurs disponibles », justifie Hussein Fakhoury. La filière des semi-conducteurs s'est évaporée en France et en Europe, au fil des défaites industrielles des locomotives de ce secteur ultra-concurrentiel, face à leurs rivaux américains ou asiatiques. Fournisseur de la Direction générale de l'armement, l'entreprise a récemment été identifiée « jeune entreprise stratégique » par La Place stratégique, programme d'accélération dédié aux jeunes firmes qui souhaitent s'engager dans une stratégie de diversification de marchés défense et civil. Elle prépare actuellement des composants en vue de la 5G. C'est à ce titre qu'elle bénéficie des fonds du plan de relance, dans la catégorie relocalisation.



L'industrie représente environ 8 % du PIB francilien. Ici, un parc industriel à Argenteuil (Val d'Oise).

(Seine-Saint-Denis), fabrique avec 50 personnes des composants mécaniques complexes pour l'aéronautique civile et militaire. La contribution du conseil régional va l'aider à moderniser et à diversifier sa production, tout en réduisant son empreinte environnementale. Dans le Val d'Oise, Vygon produit des dispositifs médicaux. « Nous allons automatiser notre production de cathéters », a expliqué Stéphane Regnault, son pdg. Les aides régionales vont également bénéficier à la start-up Exotrail, créée en 2017 à Massy (Essonne). Celle-ci conçoit, sur son site francilien, des moteurs permettant de propulser les satellites lorsqu'ils se trouvent déjà dans l'espace.

Les subsides de l'Ile-de-France vont également profiter à la dernière scierie francilienne, Röeser à Crécy-la-Chapelle (Seine-et-Marne), a souligné Valérie Pécresse. « Nous l'aiderons à acquérir une nouvelle ligne de production et à se développer dans une logique d'économie circulaire en valorisant des produits connexes. » Une aide de 800 000 euros sera quant à elle attribuée à la société Dunlopillo, basée à Limay (Yvelines), pour faciliter la reprise des 90 salariés. Un nouvel appel à projets devrait être lancé début 2021. ●

C.B.

Réindustrialisation Une forte contribution régionale

— La région Ile-de-France aide, elle aussi, plusieurs dizaines d'industriels à se moderniser, s'implanter, se relocaliser ou se diversifier.

Dès juillet 2020, le conseil régional a lancé un appel à projets, baptisé Relance industrie, à destination des entreprises employant au maximum 4 999 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1,5 milliard d'euros. Le 18 novembre, la présidente du conseil régional, Valérie Pécresse, a présenté les 75 projets lauréats – sur 285 dossiers reçus. Ils bénéficieront de 42 millions d'euros d'aide (800 000 euros maximum par projet) et investiront 162 millions d'euros. « 54 projets concernent la transformation de l'outil de production, 15 des relocalisations, 21 l'implantation d'une nouvelle unité, 32 la diversification de l'activité, et 29 l'optimisation de la chaîne de valeur », a détaillé la présidente (chaque projet pouvant entrer dans plusieurs de ces catégories). Géographiquement, 7 se trouvent à Paris, 16 en Seine-et-Marne, 18 dans les Yvelines, 9 dans l'Essonne, 4 dans les Hauts-de-Seine, 11 en Seine-Saint-Denis, 3 dans le Val-de-Marne et 7 dans le Val d'Oise. Selon la Région, ces aides permettront de maintenir ou de créer 6 577 emplois sur le territoire.

DES SECTEURS TRÈS DIVERS

Ainsi, le groupe Kryos (optique) a obtenu une subvention de 600 000 euros pour soutenir son plan d'investissement dans Codir, son site de production de verres situé à Bazainville (Yvelines). « Cela représente 20 % de notre plan d'investissement et permettra d'accélérer la relocalisation de la production de 300 000 verres à forte valeur ajoutée, jusqu'alors produits en Asie, portant la production annuelle du site à 1,4 million de verres chaque

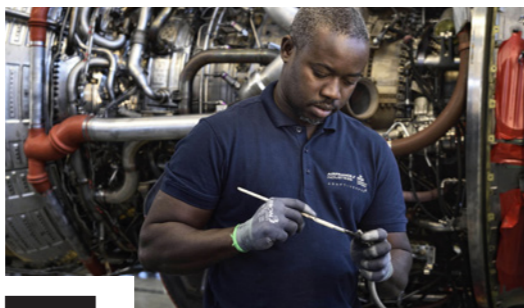
année. 300 emplois seront sécurisés et de 20 à 25 créés », a précisé Christophe Lallau, directeur général du site de production et de logistique de Bazainville. Il a par ailleurs annoncé la sortie, début 2021, d'un produit très innovant.

Dans un tout autre domaine Philippe Mallet, président de Delage Aero basé à Pierrefitte-sur-Seine

année. 300 emplois seront sécurisés et de 20 à 25 créés », a précisé Christophe Lallau, directeur général du site de production et de logistique de Bazainville. Il a par ailleurs annoncé la sortie, début 2021, d'un produit très innovant.

Dans un tout autre domaine Philippe Mallet, président de Delage Aero basé à Pierrefitte-sur-Seine

© AIR FRANCE INDUSTRIES KLM ENGINEERING & MAINTENANCE – PATRICK DELAPIERRE



Air France va bénéficier d'une aide du conseil régional pour moderniser son site de maintenance d'avions à Orly. La compagnie est également lauréate du fonds du plan de relance dédié aux territoires d'industrie.

Aides régionales

Soutien à des filières stratégiques

Valérie Pécresse a également annoncé le soutien de la Région à des filières jugées stratégiques. C'est le cas des batteries du futur : une aide sera versée à Solvay pour son site d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) pour faire passer de 30 à 45 l'effectif de ses chercheurs, mais aussi contribuer à créer une filière francilienne. L'aéronautique est le deuxième secteur aidé. Airbus Defense Space bénéficiera ainsi d'un million d'euros d'aides pour moderniser son outil de fabrication de cartes électroniques à Elancourt (Yvelines) et créer 20 nouveaux emplois. A Orly (Val-de-Marne), la collectivité locale soutiendra l'investissement d'Air France industrie pour moderniser son site de maintenance industrielle des moteurs d'avion. La Région veut également dynamiser les technologies quantiques. Elle va, dans ce cadre, contribuer à la création du Paris Region quantum communication infrastructure, un réseau de communication quantique mis en place entre Saclay (Essonne), Châtillon (Hauts-de-Seine) et Paris. Enfin, elle va abonder le projet Modify, initié par le groupe semencier Deleplanque avec l'Inrae et l'ITB (Institut technique de la betterave) pour trouver des alternatives aux néonicotinoïdes et ainsi aider la filière sucrière francilienne.



Métropole
du Grand Paris

Plan de relance de la Métropole du Grand Paris Pour un territoire durable, équilibré et résilient



SANTÉ
ET SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE

110M€ dès 2020,
5 axes structurants,
50 actions au service
de tous.



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
DÉVELOPPEMENT
DES MOBILITÉS DOUCES



ÉCONOMIE
ET CULTURE
DE PROXIMITÉ



TRANSITION
NUMÉRIQUE ET
LUTTE CONTRE LA
FRACTURE NUMÉRIQUE



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
ET LOGEMENT

15 actions emblématiques

Une stratégie de
résilience inté-
grant le retour
d'expérience de la
crise sanitaire

1. L'adoption d'un Plan métropolitain de santé et de résilience, visant notamment à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins, et à ce titre :

> Soutien d'un réseau métropolitain de lieux d'accueil de santé polyvalent ;

> Promotion du développement et des usages de la télémédecine, en complément de la médecine de proximité ;

> Échanges avec l'AP-HP pour rapprocher le logement des personnels soignants de leur lieu de travail.

2. L'accélération du Plan Alimentation Durable Métropolitain engagé en 2019 pour :

> Soutenir la production agricole métropolitaine, favoriser l'alimentation en circuit court et tendre vers l'autonomie alimentaire.

> Soutenir le développement de l'agriculture urbaine maraîchère individuelle et en jardins collectifs.

3. La construction d'un observatoire partenarial en open data, permettant l'observation des dynamiques territoriales en temps de crise et post-crise, à l'échelle métropolitaine.

Des actions de soutien à l'économie de proximité

4. La participation à hauteur de 14 M€ au fonds mutualisé Résilience Île-de-France dédié aux TPE/PME du territoire.

5. Le lancement d'une nouvelle édition du programme « Centre-Ville Vivant » de soutien aux commerces, à l'artisanat et à la culture.

6. L'entrée de la Métropole au capital de la SEMAEST pour en faire un véritable outil au service de l'ensemble du ter-

ritoire métropolitain.

7. Un soutien spécifique à l'économie sociale et solidaire, de même qu'aux jeunes entreprises innovantes.

Des actions pour accélérer la transition écologique, encourager les mobilités douces et durables

8. L'adoption d'un Plan vélo métropolitain doté de 10 M€ dès 2020.

9. La création de 100 nouvelles stations Vélib' d'ici 2022.

10. Le déploiement d'un programme de rénovation énergétique et de solarisation du patrimoine public.

11. Un soutien spécifique à la filière du végétal et du paysage.

Une nouvelle génération d'appels à projets pour dynamiser le secteur de la construction

12. Le lancement d'une nouvelle édition de l'appel à projets innovants Inventons la Métropole du Grand Paris axé sur la réintroduction d'activités productives en zone dense.

13. Un appel à manifestation d'intérêts pour de nouvelles opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

Des actions de lutte contre la fracture numérique

14. Le renforcement du financement des publics fragiles via le « Pass numérique ».

15. Le déploiement d'un maillage métropolitain de ressourceries de recyclage de matériel informatique.

Pour plus d'informations
www.metropolegrandparis.fr



Recycler le foncier pour mieux reconstruire la ville sur la ville

— Construire sur des friches, même polluées, est indispensable pour éviter l'artificialisation des sols. Le fonds friches du plan de relance augmente de façon considérable les aides disponibles.

ZAN pour zéro artificialisation nette, tel est l'objectif que se fixe, à terme, la région Ile-de-France. Dans cette optique, encore faut-il pouvoir concevoir des projets d'aménagement économiquement rentables sur des sols ayant déjà été occupés, voire pollués. Car la démarche se révèle souvent plus onéreuse que la construction en "greenfield", sur des terres vierges, souvent agricoles : dans ce dernier cas, nul besoin en effet de déconstruire, d'imaginer des aménagements conditionnés par les infrastructures et les réseaux préexistants, voire de dépolluer.

300 MILLIONS D'EUROS SUR 2 ANS

Pour inciter les collectivités et aménageurs à franchir le pas, le fonds friches du plan de relance met à disposition des acteurs de l'aménagement 300 millions d'euros sur deux ans. La plus grosse partie de ce budget – 259 millions d'euros – va aider les projets de recyclage foncier permettant l'aménagement urbain, la relocalisation d'activités et la revitalisation des cœurs de villes et périphéries urbaines. Son objectif est de compenser, au moins

en partie, le surcoût lié au traitement des friches. Piloté par les préfets de région, il fait l'objet d'un premier appel à projets – clôturé le 1^{er} mars 2021 – qui sera suivi par un deuxième, fin 2021. « Cet appel à projets s'adresse à la fois à des maîtrises d'ouvrage publiques et, sous condition, à des porteurs privés », précise Myriam Abassi, sous-préfète à la relance auprès du préfet de région Marc Guillaume, qui précise : « En Ile-de-France, les financements atteindront environ 40 millions d'euros sur deux ans, qui s'ajouteront aux 40 millions d'euros du conseil régional sur la même période. » L'Ademe va gérer la deuxième partie du fonds : celle-ci, dotée de 41 millions d'euros sur deux ans (au niveau national), est destinée à cofinancer la dépollution des sites pollués par des activités industrielles ou minières. Ce budget est cinq fois supérieur au dispositif actuellement en vigueur et que gère, depuis 2010, l'agence de la transition écologique. « Son champ est un peu plus restrictif, puisque ne sont concernées que les friches anciennement occupées par des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou, pour la

période datant d'avant la loi de 1976 instaurant les ICPE, par des activités dangereuses, insalubres ou incommodes », explique Séverine Cohuet, cheffe de projet sites et sols pollués à la direction régionale Ile-de-France de l'Ademe.

COUP DE POUCE À LA DÉPOLLUTION

En contrepartie, la prise en charge ne se limite plus aux frais directs de dépollution, mais comprend également une contribution aux études, aux coûts de déconstruction ou de désamiantage des bâtis. Enfin, les aides peuvent être significativement plus importantes : non seulement le budget annuel global se trouve multiplié par cinq mais, en outre, une coordination est possible entre les deux dispositifs du plan de relance. « Le dispositif porté par les services de l'Etat permet d'obtenir des subventions pour couvrir une partie du déficit opérationnel des opérations d'aménagement de friches. Si notre subvention ne suffit pas, un porteur peut candidater aux deux appels à projets », explique Séverine Cohuet. ●

Catherine Bernard

80 millions d'€
telle est la somme totale que l'Etat et la Région se sont engagés à consacrer à la reconquête des friches sur les années 2020 et 2021.



Bases de données

Mieux repérer les friches polluées

Si des bases de données existent qui répertorient les sites potentiellement pollués (Basol et Basias), elles ne sont pas exhaustives, comme l'a constaté le récent rapport d'enquête sénatorial sur "les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols qui ont accueilli des activités industrielles ou minières, et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation de ces sols". Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) développe un nouvel outil, baptisé Cartofriche : cette plateforme, qui contient déjà les informations de Basol, Basias et d'observatoires locaux, permettra aux acteurs locaux de faire l'inventaire de leurs friches. En Ile-de-France, 68 sites sont déjà recensés.



Verbatim

« Le dispositif porté par les services de l'Etat permet d'obtenir des subventions pour couvrir une partie du déficit opérationnel des opérations d'aménagement de friches. Si notre subvention ne suffit pas, un porteur peut candidater aux deux appels à projets »

Séverine Cohuet, cheffe de projet sites et sols pollués à la direction régionale de l'Ademe Ile-de-France.



Le projet La Fabrique de la danse, lauréat de la première édition de Réinventer Paris, nécessite la dépollution des sols du parking/garage dans lequel doit être aménagé le lieu.

Réinventer Paris

Danser sur des friches

En 2016, l'équipe de La Fabrique de la danse a remporté l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris", sur le site de Gambetta, dans un ancien parking/garage fermé depuis plus de 25 ans. Il s'agit de proposer aux habitants du quartier des activités hebdomadaires, des stages ponctuels et des projets participatifs autour de la danse, du théâtre, du cirque, du yoga, de la photographie, de l'audiovisuel, en lien avec les artistes et les professionnels présents à La Fabrique de la danse. Mais la restructuration du lieu n'est pas simple : « des cuves à hydrocarbures ont été enfouies dans les sols et ont fuité, explique Oriane Vilmer, cofondatrice et présidente du projet. La dépollution est d'autant plus délicate que, pour une partie au moins de l'espace concerné, il faut traiter les terres sur place. Et donc creuser avec des engins adaptés, en intérieur, et renforcer la structure pour le faire. » En 2017, La Fabrique de la danse pose donc sa candidature au fonds friches de l'Ademe, et reçoit une aide de 330 000 euros. Les travaux devraient commencer en 2021.

La Région favorise la reconquête des friches franciliennes

Le conseil régional d'Ile-de-France, qui s'est engagé à consacrer 40 millions d'euros à la reconquête des friches sur les années 2020-2021, a lancé en 2020 deux appels à projets sur le sujet. Les 17 premiers lauréats ont été dévoilés en juillet 2020, représentant près de 400 ha à requalifier. Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) va ainsi bénéficier de 200 000 euros pour transformer un secteur de la ZAC Port Chemin Vert, composé de casses automobiles et d'espaces résidentiels vétustes, et construire un espace naturel urbain avec une nouvelle offre de logements. Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) va aussi recevoir un soutien de 200 000 euros pour réaliser une opération urbaine orientée sur les thèmes de la culture et de la nature

sur un ancien site industriel. Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne) va recevoir une aide de 60 000 euros pour mobiliser le foncier de l'ancien lycée Clemenceau, fermé en 2013, pour « redynamiser le centre-ville et y développer à terme des logements, des commerces, et ce sans bétonisation », indique la Région. La communauté de communes du Pays de Montereau (Seine-et-Marne) souhaite dépolluer et remettre en état le site Film Argent. La communauté de communes du Pays de Nemours (Seine-et-Marne) va, elle, recevoir 27 000 euros pour reconverter une ancienne halle industrielle en y développant une opération immobilière axée autour de l'habitat, l'activité économique et la culture. ●

R.R.



La Cité internationale universitaire de Paris va bénéficier d'une enveloppe de 24,5 millions de France relance pour procéder à la rénovation énergétique de 5 de ses 43 "maisons". © JGP

Les bâtiments franciliens font peau neuve

— Alors qu'ils sont responsables du quart des émissions de gaz à effet de serre, les bâtiments doivent être profondément renouvelés pour réduire leur empreinte carbone. Le plan de relance consacre 4 milliards d'euros à la transformation énergétique des bâtiments publics, dont 2,7 milliards pour les établissements d'Etat et 950 millions pour le parc des collectivités, et 2 milliards au secteur privé. Etat des lieux en Ile-de-France.

Bâtiments publics d'Etat 351 sites sélectionnés par France relance



— Suite à l'appel à projets sur la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat lancé dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a dévoilé, le 14 décembre dernier, les 4 214 dossiers dont 351 se situent en Ile-de-France.

Sur les 6 682 candidatures reçues dans le cadre de l'appel à projets national sur la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat, 4 214 dossiers ont été retenus pour un montant de travaux estimé à 2,7 milliards. L'Ile-de-France se taille la part du lion avec 351 projets, dont 60 à Paris, pour un montant de 613,5 millions d'euros. Le tiers, tant en volume (120) qu'en valeur (184,5 millions), concerne l'enseignement supérieur. Il s'agit notamment des universités de Paris-Saclay, d'Evry Val d'Essonne, de la Sorbonne, d'Assas, de Cergy ou encore du Crous de Créteil et de la Cité internationale universitaire à Paris. Les autres opérations sont majoritairement réparties entre les ministères de l'Intérieur (56 pour 55,2 millions), des Armées (45 pour 21 millions) ou encore de la Justice (34 pour 74 millions). La

direction de l'immobilier de l'Etat a mis en œuvre un outil digital qui permet de visualiser aux niveaux régional, départemental et communal les projets sélectionnés.

CAPACITÉ D'EXÉCUTION RAPIDE

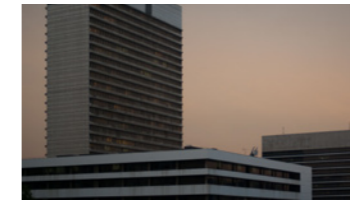
Font ainsi partie des sites retenus le musée de la Marine de Dugny et la préfecture de Bobigny (Seine-Saint-Denis), la gendarmerie des transports aériens de Roissy-en-France et la préfecture et le tribunal judiciaire de Pontoise (Val d'Oise), les gendarmeries nationales d'Arcueil et de Maisons-Alfort (Val-de-Marne), l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, la sous-préfecture de Rambouillet et AgroParisTech à Thiverval-Grignon (Yvelines), mais aussi la prison de Fleury-Mérogis (Essonne) et le tribunal

judiciaire de Nanterre (Hauts-de-Seine). A Paris, figurent notamment le Muséum national d'histoire naturelle, le musée du Louvre (*lire par ailleurs*), le parc et la grande halle de la Villette ou encore l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.

Outre le respect de l'équilibre territorial, les projets ont été retenus au regard de deux critères « essentiels pour garantir l'efficacité de la relance », tant d'un point de vue écologique qu'économique : leur performance énergétique et la capacité d'exécution rapide, les marchés devant être notifiés avant fin 2021 et les projets livrés d'ici à fin 2023. ●

Fabienne Proux

613,5 millions d'€
de travaux seront financés par France relance dans 351 bâtiments de l'Etat en Ile-de-France.



Hauts-de-Seine Rénovation énergétique du tribunal judiciaire de Nanterre

Dépassant les 10 millions d'euros, les travaux de rénovation énergétique du tribunal judiciaire (20 600 m²) de Nanterre prévoient de rénover le clos couvert, de procéder à l'isolation thermique, de remplacer les menuiseries extérieures et d'améliorer le confort d'hiver et d'été. Les gains énergétiques attendus frôlent les 2 millions de kWhef (kilowatt/heure d'énergie primaire) par an. ●



Seine-Saint-Denis Seconde vie pour l'ancien siège de L'Humanité à Saint-Denis

La rénovation lourde de l'immeuble vacant rue Jean Jaurès à Saint-Denis permettra d'y installer la future « Dreets » (direction régionale en charge de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), créée dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat et qui regroupera la Directe, actuellement sur un site de location à Aubervilliers, et la DRJSCS (direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale). Cet immeuble, dont les façades et toitures sont inscrites au titre des monuments historiques depuis 2007, a été conçu par l'architecte Oscar Niemeyer. De nombreux travaux énergétiques estimés à plus de 10 millions d'euros sont envisagés (réfection complète de la toiture, amélioration énergétique de l'enveloppe dans le respect de l'architecture d'origine, raccordement au réseau de chaleur urbain, etc.), ainsi qu'une mise aux normes d'accessibilité. ●

F.P.



Paris La Cité internationale universitaire décroche le gros lot

Les cinq projets soumis par la Cité internationale universitaire à l'appel à projets du plan de relance ont tous été retenus. Le campus géant de Paris va ainsi bénéficier de subventions à hauteur de 24,5 millions d'euros. Une manne providentielle alors que les ressources financières de l'établissement se sont contractées de près de 5 millions en 2020, du fait de l'arrêt de l'activité colloques/salons, des pertes de redevance par les étudiants et des baisses des subventions des collectivités locales. « Sans le plan de relance, les travaux que nous avons prévus auraient été stoppés », assure Vincent Mallard, directeur du patrimoine de la Cité internationale. « Ils vont se dérouler de janvier 2021 à fin 2023. » Sont concernées les rénovations énergétiques (isolation thermique des combles, de toit-terrasse, des façades ; remplacement de menuiseries ; installation de pompes à chaleur ; mise en place de robinetterie performante...) des pavillons Avicenne (3,7 millions sur un montant global de plus de 20 millions) et Gérard de la fondation Deutsch de la Meurthe (7,9 millions, 100 % financés par France relance), les maisons de Monaco (3,8 millions, 100 %), celles des étudiants arméniens (4 millions, 100 %) et des provinces de France (4,9 millions, 100 %). ●

F.P.



Essonne La cité administrative d'Evry-Courcouronnes réduit son empreinte

Un important programme de rénovation énergétique (plus de 10 millions d'euros) va être engagé sur la cité administrative d'Evry-Courcouronnes (23 000 m²) afin d'en réduire les consommations d'énergie de près de 3,3 millions de kWh par an. Il s'agit d'isoler les planchers bas, de rénover les vitrages, de procéder à la réfection des toitures et de celles qui sont végétalisées, de mettre en place des LED. ●

F.P.

Monument historique

Le Louvre se lance dans un défi de performance énergétique ambitieux

Le célèbre musée compte réduire de 10 % sa consommation d'énergie en 5 ans, soit un gain d'environ de 9 000 MWh.

Certifié ISO 50001 en décembre 2020, le musée du Louvre à Paris s'est engagé dans un défi de performance environnementale ambitieux. L'aventure a débuté depuis une dizaine d'années en engageant une démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO), suivie par la mise en place en 2019 « d'un système de management de l'énergie » pour « nous obliger à maîtriser complètement nos processus de consommation et à nous interroger systématiquement, dès lors que nous réalisons une intervention de travaux ou de maintenance, sur l'optimisation que l'on peut en retirer sur le plan énergétique », détaille Laurent Le Guédart, directeur du patrimoine architectural et des jardins.

Dans ce cadre, le Louvre compte réduire ses consommations d'énergie de 2 % par an, soit 10 % d'ici à 2024, ce qui correspond à un gain d'environ 9 000 MWh, représentant la consommation électrique annuelle de 2 000 ménages. Cela concerne les consommations relatives à l'éclairage, au chauffage et à la climatisation, soit 70 % de la consommation énergétique totale de l'établissement, s'élevant à 90 000 MWh par an, répartis à parts quasiment égales entre les trois sources émettrices.

Dans un contexte de crise et alors que la fréquentation a chuté de 72 % en 2020, « le plan de relance tombe à pic pour soutenir notre démarche et sécuriser son financement », reconnaît le directeur du patrimoine architectural. France relance apporte 9 millions d'euros de financement sur les trois volets du programme.

Investissement local 130 millions d'euros pour les communes franciliennes

— Sur le milliard d'euros d'abondement national de la dotation de soutien à l'investissement local, 131 millions reviennent au bloc communal d'Ile-de-France pour soutenir 111 projets.

La préfecture d'Ile-de-France a annoncé le 16 décembre 2020 qu'une nouvelle enveloppe budgétaire, prévue dans la 3^e loi de finances rectificative de 2020, avait été attribuée dans le cadre du déploiement du plan de relance à destination du bloc communal. D'un montant d'un milliard d'euros à l'échelle nationale, ce coup de pouce s'élève à 131 millions d'euros dans la région Capitale. Il doit notamment permettre aux communes et à leurs groupements de compenser la réduction de leur capacité à financer des investissements, du fait d'une hausse de leurs dépenses pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et à la baisse de leurs recettes à cause de la crise économique.

55 millions d'euros de cet abondement à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont été débloqués dès fin 2020 pour financer 111 projets en Ile-de-France. « Le taux moyen de subvention par projet s'élève à 50 % », fait valoir la préfecture, et « 72 % du montant des opérations financées entrent dans le champ de la transition écologique », axe majeur du plan de relance. Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit une enveloppe supplémentaire de 950 millions d'euros allouée à des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics du bloc communal et des départements, dont 109 millions « devraient bénéficier à des collectivités franciliennes », annonce la préfecture. ●

Fabienne Proux



Versailles Deux opérations débloquées par France relance

La déclinaison du plan de relance pour la ville de Versailles revêt deux dimensions. L'une concerne la restauration du clos couvert de l'église Notre-Dame, bâtiment du XVII^e siècle appartenant à la Ville et classé au titre des monuments historiques. Sa lourde réhabilitation nécessite un investissement de plus de 10 millions d'euros, « soit l'intégralité du budget annuel des investissements de notre collectivité », indique François de Mazières, le maire (DVD) de Versailles. Le plan de relance accorde 400 000 euros de financement en 2021 et autant en 2022. Un complément « salutaire » pour François de Mazières, également président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui va, de son côté, bénéficier d'une subvention de 2,3 millions dans le cadre de l'acquisition/démolition du Moulin de Saint-Cyr. ●

F.P.



Mandres-les-Roses Le plan de relance au chevet de la maison de Monsieur

Avec son colombier, ses bâtiments typiques du plateau briard et ses toits majestueux, la ferme de Monsieur – parce que acquise par le frère du roi Louis XVI en 1774 –, située au cœur de Mandres-les-Roses (Val-de-Marne), appartient depuis 1962 à la petite commune (4 943 habitants) qui y abrite sa mairie et divers équipements municipaux. Or la structure des façades présente des fissurations et des traces d'humidité importantes, et on constate également des dégradations au niveau des toitures. Au total, sa restauration représente un budget de 676 000 euros que « la commune ne peut financer seule », souligne Yves Thoreau, son maire. Si elle a bénéficié d'une promesse de don de la Fondation du patrimoine de 30 000 euros, la municipalité s'est donc réjouie de la décision de l'Etat de prendre en charge la moitié ou presque (335 000 euros) de la facture. Mais ce n'est qu'une première étape puisqu'une étude de performance énergétique du bâtiment va bientôt être lancée et devrait se traduire par un programme de rénovation. ● C.B.

4,8 millions d'€
abondement exceptionnel de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) dans le Val-de-Marne.

L'acquisition/démolition du Moulin de Saint-Cyr à Versailles (9,2 millions d'euros) par la CA Versailles Grand Parc, friche à proximité du site qui accueillera les épreuves équestres des JOP 2024, va être en partie financée par France relance.

Le journal du Grand Paris

Entreprises / Territoires / Innovations / Attractivité

Découvrez l'annuaire des nouveaux exécutifs du bloc communal

Les exécutifs de
l'ensemble des collectivités
du bloc communal de plus
de 15.000 habitants

Le contact des satellites des
collectivités territoriales :
sociétés d'économie mixte /
sociétés publiques locales /
Semop

Le bureau
des intercos

Les établissements
publics d'aménagement

Les grands
syndicats
urbains

Le guide du (très) Grand Paris 2021 liste les exécutifs de l'ensemble des collectivités territoriales du bloc communal en Ile-de-France, pour les communes de plus de 15.000 habitants. Il contient également les contacts de l'ensemble des satellites des collectivités territoriales. Des exécutifs largement renouvelés suite aux élections municipales de 2020.

COMMANDE

Disponible sur notre site lejournaldugrandparis.fr au prix de 99 euros TTC



Valérie
Mancret-Taylor

“MaPrimeRénov’ couvre jusqu’à 90 % des coûts pour les ménages modestes”

— Valérie Mancret-Taylor, directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), décrit les modalités de « MaPrimeRénov’ », un des volets majeurs du plan de relance de l'Etat en matière de rénovation énergétique.

Quels sont les dispositifs mis en place en matière de rénovation énergétique ?

Valérie Mancret-Taylor — L'Anah gère deux dispositifs : le programme « Habiter mieux », instauré dès 2010. Il fait l'objet, dans la plupart des cas, d'une contractualisation avec les collectivités territoriales. Et, depuis janvier 2020, nous gérons également « MaPrimeRénov’ », que nous déployons actuellement sur l'ensemble du territoire. 190 000 dossiers ont été déposés en 2020 au titre de « MaPrimeRénov’ ». L'Agence, depuis 2010, s'est spécialisée progressivement dans les actions de rénovation énergétique, qui représentent 70 % de son activité. Jusqu'au 1^{er} janvier 2021, il existait une très forte spécialisation de l'agence sur les ménages modestes. Nous avons élargi ses missions afin de traiter tous les propriétaires, occupants et bailleurs, de même que l'ensemble des copropriétés.

Comment fonctionne « MaPrimeRénov’ » ?

V. M.-T. — C'est une plateforme de dépôt de demande de subvention, sur laquelle un propriétaire ou un syndicat de copropriétaires crée son compte, puis effectue une demande d'aide à laquelle il joint ses devis de travaux qui doivent être effectués par un artisan disposant du label RGE (reconnu garant de l'environnement). Son dossier est alors instruit, puis il reçoit une notification de subvention si son dossier est complet. Il peut alors démarrer ses travaux.

Comment convaincre les Français de se lancer dans ces travaux de rénovation énergétique, nécessairement coûteux ?

V. M.-T. — Réaliser des travaux chez soi, subir les conséquences d'un chantier n'est jamais agréable. Et la rénovation énergétique ne constitue pas, en effet, un marché de consommation habituelle. Il s'agit d'une démarche d'intervention sur le patrimoine, avec un coût extrêmement élevé. Aussi bien pour les ménages modestes que plus aisés. Afin de faire face



© ALESSANDRO SILVESTRI

à la complexité de ces questions, nous prévoyons tout d'abord la possibilité de se faire accompagner par un tiers de confiance. Il s'agit d'assistant à maîtrise d'ouvrage, de bureau d'étude spécialisé, du réseau Soliha, du réseau Acad ou des satellites des grands énergéticiens qui ont développé une offre de service en ce sens pour accompagner les ménages dans leur démarche de rénovation énergétique.

Et concernant le montant des aides ?

V. M.-T. — Plus vous êtes modeste, plus l'aide publique représentée par « MaPrimeRénov’ » sera importante. Par ailleurs, elle peut être couplée avec des certificats d'économie d'énergie. Les financements de travaux pour les ménages modestes sont couverts ainsi à hauteur de 90 %, ce montant s'élevant à 65 % pour les ménages aisés, et à 40 % pour les ménages de catégorie supérieure. ●

Propos recueillis par Jacques Paquier

2,7 milliards d'€
budget de l'Anah en 2021 contre
900 millions en 2019

Ile-de-France
14 300 dossiers
« MaPrimeRénov’ »
« En Ile-de-France, 14 300 dossiers « MaPrimeRénov’ » ont fait l'objet d'une notification favorable en 2020, indique Valérie Mancret-Taylor, ce qui correspond à un montant de subventions de 94 millions d'euros et génère un montant global de travaux, pour l'ensemble de ces ménages, de 216 millions d'euros. Concernant « Habiter mieux », nous en sommes à 119 millions d'euros engagés en Ile-de-France. Cela aboutit donc à un total de plus de 200 millions d'euros d'aides publiques versées à l'Ile-de-France en 2020, pour intervenir sur l'habitat privé. Il faut savoir que l'Ile-de-France compte plus de 410 000 ménages en précarité énergétique. »

Logement locatif social Coupler rénovation énergétique et restructuration lourde

— Tout juste engagé, le volet du plan de relance consacré au parc locatif social vise à supprimer les passoires thermiques et à faire monter en gamme les logements.

« Le volet du plan de relance consacré à la rénovation thermique et à la réhabilitation lourde des logements locatifs sociaux est entré en phase opérationnelle », prévient Isabelle Rougier, directrice de la Drihl (direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) d'Ile-de-France. Sur l'enveloppe nationale globale de 500 millions d'euros, 445 millions de subventions sont destinés aux bailleurs sociaux et seront distribués localement par les préfectures, en fonction de la remontée des projets dont le recensement a commencé à l'automne dernier. La priorité est donnée aux opérations concernant les passoires thermiques (soit les plus basses étiquettes F et G) si possible couplées à des rénovations lourdes avec une ambition élevée, puisqu'il faut au moins faire un saut de deux étiquettes de performance énergétique. « Sont ciblés les projets sur lesquels le financement du plan de relance aura un effet de levier, parce que le financement classique d'écopret ne pourra pas fonctionner du fait de la restructuration lourde », précise Isabelle Rougier, signalant également que « la localisation fait aussi partie des critères de sélection importants », puisque sont priorisés les QPV (quartier prioritaire de la ville)

dont la plupart recourent la géographie de l'Anru. Cependant, « les opérations qui ont déjà obtenu un financement Anru sont exclues du dispositif plan de relance », prévient la directrice de la Drihl.

VERS UNE INDUSTRIALISATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Une première dotation de 192 millions d'euros a été versée à différentes régions, dont 37,7 millions à l'Ile-de-France. Elle pourra être complétée, probablement avant l'été, en fonction de la capacité à consommer ce premier budget et donc à engager des projets d'ici à juin prochain. Le reste de l'enveloppe est réparti par l'intermédiaire de deux autres dispositifs. Le premier, doté de 40 millions d'euros, est un appel à projets national dénommé « Massi Réno », qui a été lancé fin décembre 2020 et est ouvert jusqu'au 28 février 2021. L'objectif est de faciliter le développement, sur les territoires, d'une offre industrielle et innovante de rénovation énergétique du parc de logements sociaux existants dans le but d'en « massifier le traitement pour atteindre des performances énergétiques très élevées ». Enfin, la dernière partie de l'enveloppe (15 millions d'€) est destinée aux territoires d'Outre-mer. ●

Fabienne Proux



© DR

Verbatim
« Le volet du plan de relance consacré à la rénovation thermique et à la réhabilitation lourde des logements locatifs sociaux est entré en phase opérationnelle »

Isabelle Rougier, directrice de la Drihl (direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) d'Ile-de-France.



© JGP

37,7 millions d'€
part attribuée à l'Ile-de-France dans le cadre de la première dotation aux régions de 192 M€, sur l'enveloppe nationale de 445 millions de subventions.

Logement Le parc social plus performant que le privé

« Le parc social a déjà réalisé un effort assez significatif de réhabilitation et est dans une situation globale plus favorable que le parc privé, du point de vue de sa performance énergétique », signale Isabelle Rougier, directrice de la Drihl Ile-de-France. Au niveau national, 5,5 % du parc social (4,65 millions de logements) présentent une étiquette de performance énergétique « F » et 1,6 % « G », soit des passoires thermiques. Ces pourcentages grimpent à 13 % et 9,5 % pour le parc privé (7,33 millions de logements). La grande majorité des logements sociaux est concentrée dans les catégories intermédiaires « C » et « D » (respectivement 26 % et 38,7 %), et celle du privé dans les catégories « D » et « E » (31,6 % et 25,7 %).

Partenariat Soutien aux copropriétés mixtes des bailleurs sociaux

Fin 2020, le groupe CDC habitat, Grand Paris habitat et Ile-de-France énergies ont engagé un partenariat pour « accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux », alors que le parc social francilien compte près de 55 000 passoires thermiques. « Depuis qu'ils sont contraints de vendre une partie de leur parc, tous les locataires n'acceptant pas d'acheter leur appartement, les bailleurs se retrouvent en situation de copropriétaire avec une partie des logements toujours louée et une autre appartenant à divers propriétaires », explique Raphaël Claustre, directeur général d'IDF énergies, qui mettra son expertise en matière de rénovation énergétique des copropriétés au service du parc, désormais mixte, de CDC habitat.

Bâtiments collectifs Les syndics de copropriété ont leur « PrimeRénov' »

— Depuis le 11 janvier, « MaPrimeRénov' » est accessible aux syndics de copropriété. Une petite révolution dans le domaine particulièrement complexe de la rénovation énergétique des parties communes des copropriétés. Explications.



© JGP

Créée début 2020, « MaPrimeRénov' » a remplacé le crédit d'impôt sur la rénovation énergétique des logements accordé aux ménages en fonction de leurs revenus, mais « le dispositif était très complexe à appliquer en copropriété », explique Raphaël Claustre, car il s'agissait d'aides attribuées individuellement. « Or en copropriété, ajoute le directeur général d'Ile-de-France énergies, ce sont les parties communes qui comptent, il faut donc monter des projets collectifs, ce qui est très complexe lorsque chacun a son aide. » Le plan de relance a donc créé une aide plus incitative et plus adaptée à la copropriété, qui est versée directement aux syndics et attribuée aux propriétaires au prorata de ce que chacun détient dans l'immeuble. Accessible depuis le 11 janvier 2021, avec toutefois un effet rétroactif (les travaux dont les devis ont été signés à compter du 1^{er} octobre 2020 sont éligibles), « MaPrimeRénov' Copro concerne particulièrement l'Ile-de-France dont les trois quarts des logements sont en copropriété », souligne Raphaël Claustre.

35 % DE GAINS ÉNERGÉTIQUES = 25 % DE SUBVENTIONS

De plus, l'aide est supprimée pour les petits projets et ne concerne désormais que les rénovations globales qui permettent un gain énergétique d'au moins 35 % sur les consommations initiales. Avec un tel

taux, les travaux sont subventionnés à hauteur de 25 % et la prime se cumule avec d'autres aides tels les certificats d'économie d'énergie (CEE) qui ont été intégrés au dispositif « MaPrimeRénov' Copro » en octobre 2020. Enfin, une bonification est accordée aux ménages modestes et dans le cadre d'une amélioration énergétique très ambitieuse permettant d'atteindre les plus hautes classifications (A ou B). Dès lors, plus de temps à perdre pour les copropriétaires pour lancer les démarches afin de bénéficier de cette ouverture consentie par France relance, mais qui ne doit durer que deux ans. D'autant que « l'aide n'est accordée qu'une fois les travaux validés par l'ensemble des copropriétaires », précise Raphaël Claustre. Un long processus qui nécessite au préalable un an d'études.

ECO-PRÊT COLLECTIF À TAUX 0 %

Les travaux concernent les parties communes d'un immeuble et uniquement la rénovation énergétique. Il s'agit donc de rénover et isoler l'enveloppe (façade, toiture, sols, menuiseries) et les systèmes de ventilation et chauffage/eau chaude. Le dispositif oblige également à se faire accompagner d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer le projet, monter la demande de financement et assurer le suivi des travaux. Un rôle qu'IDF énergies exerce depuis fin 2013 auprès des copropriétés franciliennes. Il consiste à réaliser les études architecturales, énergétiques et financières, puis à monter le cahier des charges, procéder à la mise en concurrence des entreprises pour chaque lot de travaux et sélectionner les meilleures offres qui sont soumises au syndic. ●

Fabienne Proux



© IDF ÉNERGIES

Verbatim

« MaPrimeRénov' Copro concerne particulièrement l'Ile-de-France dont les trois quarts des logements sont en copropriété »

Raphaël Claustre,
directeur général d'Ile-de-France énergies.



Financement Eco-prêt collectif à taux 0 %

« Afin d'éviter des démarches lourdes, Ile-de-France énergies propose d'avancer les aides (MaPrimeRénov', la prime CEE coup de pouce et même les aides Anah individuelles pour les ménages à revenus modestes) qui sont versées par les organismes attributeurs après la réalisation des travaux », indique Raphaël Claustre. Pour le reste à charge, IDF énergies propose à la copropriété un éco-prêt collectif à taux 0 %.

« Toutes nos forces sont mobilisées sur la mise en œuvre du plan de relance »

Didier Kling,
président de la CCI Paris-Ile-de-France



© FDABURON

Sensibiliser, diagnostiquer et accompagner, telles sont les trois missions des CCI dans le cadre d'un accord conclu avec l'Etat. Didier Kling, président de la CCI Paris-Ile-de-France, détaille le plan d'actions francilien pour permettre aux entreprises de bénéficier de toutes les ressources de France relance, notamment sur le volet transition écologique.

En quoi consistent les missions des chambres de commerce et d'industrie dans la mise en œuvre du plan de relance ?

Didier Kling — France relance est une action décidée par les pouvoirs publics, mais ceux-ci n'ont pas les moyens d'aller au contact des entreprises, c'est la raison pour laquelle le réseau des chambres de commerce et d'industrie et le ministère de l'Economie et des Finances ont signé un accord national, assorti d'une déclinaison dans chacune des régions. Nous intervenons sur six volets de France relance : industrie, transition numérique, transition écologique, prévention des entreprises en difficulté, international et 1 jeune, 1 solution. Notre mission consiste à sensibiliser les entreprises sur la base d'une liste dressée avec Bercy, faire un diagnostic et au final, identifier celles qui bénéficieront d'un accompagnement.

Où en est l'avancée de votre mission ?

D. K. — Le volet industriel (30 000 entreprises) a été accompli à plus de 106 % en décembre 2020 et le volet écologique a démarré en février. Le volet

international (mise à disposition du chèque export pour les entreprises qui décident d'exporter) est en cours et celui concernant la prévention des entreprises en difficulté devrait être lancé en mars, période à laquelle nous devrions commencer à rencontrer de réels problèmes. Les CCI sont indemnisées au prorata des actions menées sur le terrain.

Quels sont les objectifs à atteindre en matière de transition écologique ?

D. K. — En deux ans, nous devons en Ile-de-France sensibiliser 12 650 entreprises dont 4 025 bénéficieront d'un diagnostic. Au final, 1 150 entreprises seront accompagnées. Cette sélection répond à différents critères, dont la taille de l'entreprise et son secteur d'activité. Concrètement, nous commençons par leur téléphoner, puis ensuite nous leur rendons visite afin de remplir un questionnaire et regarder quelles actions et subventions peuvent leur convenir. Toutes les entreprises n'ont pas besoin d'un accompagnement poussé. L'idée est d'en sensibiliser un maximum et d'accompagner celles qui sont prêtes et ont envie de profiter des dispositifs jusqu'au bout.

Témoignage

« Le premier bénéfice de notre démarche en faveur du développement durable est la satisfaction du travail bien fait. C'est important pour les équipes. Sur le volet énergétique, et grâce à la modernisation de son site, l'entreprise a réduit sa consommation d'eau et d'électricité. Quant au service de collecte Go Green, il a stimulé les ventes de 30 à 40 %. A cela s'ajoute, l'octroi de points supplémentaires lors de l'examen de nos candidatures à des appels d'offres »

Dominique Baron, directrice générale déléguée de la société DM Imaging, PME spécialiste des équipements, consommables et accessoires pour l'imagerie médicale, soutenue dans sa démarche par la CCI Paris-Ile-de-France.

Les entreprises ont-elles actuellement envie de penser à la transition écologique ?

D. K. — C'est l'un des défis. L'intérêt du plan de relance avec tout cet aspect financier important en complément des appels à projet lancés par l'Ademe est de montrer aux entreprises que c'est lorsqu'elles ne sont pas en pleine activité qu'elles doivent prendre le virage de la transition écologique, d'autant que leurs clients l'exigeront demain. C'est l'occasion de mettre en place des actions (optimisation des flux, gestion des déchets, rénovation des bâtiments...), car elles peuvent bénéficier du petit plus qui compensera les surcoûts inhérents à certaines de ces actions qui peuvent aussi générer des économies de fonctionnement. A nous de les aider à trouver les solutions pour y arriver.

Comment la CCI arrive-t-elle à rester très présente auprès des entreprises alors que la crise perdure ?

D. K. — Au-delà de la mobilisation de toutes nos forces au service de la mise en œuvre du plan de relance, nous poursuivons nos propres actions. Nous avons par exemple mené une initiative sur les plans de mobilité. Nous jouons un rôle de catalyseur, d'organisateur en rassemblant des entreprises et en imaginant des plans de mobilité inter-entreprises. 200 entreprises et 120 000 salariés sont concernés. L'idée est de limiter les déplacements en véhicules thermiques et d'optimiser l'usage des solutions alternatives, pour permettre aux collaborateurs de venir dans des conditions optimales tout en limitant les impacts. ■

Propos recueillis par Fabienne Proux



Économie circulaire La part belle faite au recyclage du plastique

— Un quart des fonds gérés par l'Ademe dans le cadre du plan de relance est dédié au soutien à l'économie circulaire, soit 500 millions d'euros au plan national. Un pan important est consacré au recyclage des matières plastiques et à leur incorporation.

A Trappes, dans les Yvelines, l'association Envie Trappes & Paris collecte et rénove des appareils électroménagers pour les revendre à des prix attractifs, tout en assurant une mission d'insertion professionnelle par l'emploi. A Montreuil, en Seine-Saint-Denis, la Collecterie est l'une des ressourceries pionnières du traitement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) par la rénovation et la customisation des meubles en bois. A Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, la Ressourcerie 2mains est la plus importante du département, couvrant un territoire de 270 000 habitants (elle intervient également sur les communes du Blanc-Mesnil, Sevran, Villepinte et Tremblay-en-France). Ces trois recycleries font partie des 37 structures franciliennes qui ont bénéficié du fonds de soutien de secours de

1,46 million d'euros dédié aux acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, employant en tout 1 500 salariés.

MOBILISATION AUPRÈS DE TOUS LES SECTEURS

Géré par l'Ademe, ce fonds d'urgence fournit des aides calculées sur « la base d'une évaluation de la variation du chiffre d'affaires due à la crise sanitaire et des aides de l'Etat déjà reçues », indique la préfecture. Les montants attribués vont de 5 000 euros pour les plus petites structures à 187 000 euros pour la plus importante de la Capitale, celle gérée par l'association Emmaüs défi dans le 19^e arrondissement de Paris, où le préfet de région Marc Guillaume s'est rendu le 11 décembre 2020 (voir article ci-contre).

« L'Etat doit être mobilisé auprès de tous les secteurs, c'est pourquoi le plan de relance ne concerne pas seulement les entreprises classiques mais aussi celles de l'économie sociale et solidaire, a signalé à cette occasion le représentant de l'Etat en Ile-de-France. Il est indispensable que les acteurs associatifs ne meurent pas, au même titre que les fleurons industriels aéronautiques qui doivent tous passer cette crise. »

MISSION D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Ce fonds d'urgence attribué à des structures qui, outre le tri et le recyclage d'objets, assurent également une mission d'insertion professionnelle et sociale, est l'un des trois premiers dispositifs du champ de l'économie circulaire et des déchets (ECD), gérés par l'Ademe, à avoir été mis en place depuis septembre 2020 dans le cadre de France relance.

Le deuxième concerne l'appel à projets Orplast (objectif recyclage plastiques), clôturé le 1^{er} décembre 2020 (cinq autres dates de dépôt de projets sont programmées jusqu'en septembre 2022), et le troisième, les combustibles solides de récupération (CSR) pour lesquels un premier appel à projets a été bouclé le 14 janvier. Le volet ECD du plan de relance fait en effet « la part belle au recyclage du plastique et à l'incorporation de matières plastiques recyclées », a souligné Raphaël Gerson, directeur régional adjoint Ile-de-France de l'Ademe, en introduction d'un webinaire organisé le 3 décembre 2020 sur la présentation des fonds et des appels à projets du plan de relance



Verbatim

« L'Etat doit être mobilisé auprès de tous les secteurs, c'est pourquoi le plan de relance ne concerne pas seulement les entreprises classiques mais aussi celles de l'économie sociale et solidaire »

Marc Guillaume,
préfet de région.

en Ile-de-France, gérés par l'agence. « Il y a également un volet sur les biodéchets, thématique très importante dans le plan de soutien, ainsi que les centres de tri. » Le soutien à l'incorporation de plastique va ainsi bénéficier au plan national de 140 millions d'euros de budget sur 2021-2022, et le soutien à la source et à la valorisation des biodéchets de 100 millions d'euros sur la même période. Soit près de la moitié des fonds (500 millions d'euros) fléchée à destination de l'économie circulaire.

UN QUART DES FONDS GÉRÉS PAR L'ADEME DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Viennent ensuite les investissements dans les centres de tri et au tri hors foyer (84 millions), les CSR (80 millions) et ceux pour la réduction, le réemploi ou le développement de solutions de substitution (61 millions). Par ailleurs, 16 millions seront destinés au soutien d'urgence au plastique recyclé : « il s'agit d'une aide à la vente de matières », précise à ce propos Grégory Fauveau, responsable du pôle économie circulaire et déchets à l'Ademe Ile-de-France. En gros, l'appel à projets s'adresse aux régénérateurs et aux recycleurs qui achètent du déchet pour en faire du plastique ». Enfin, 10 millions sont fléchés en direction de l'investissement dans les banaliseurs (pour le traitement des déchets de santé), 5 millions à la traçabilité REP (responsabilité élargie du producteur) dans le bâtiment et 4 millions à l'accompagnement de la filière plastique. ●

Emmanuelle Chaudieu



Le préfet Marc Guillaume avec des membres de l'équipe de la ressourcerie d'Emmaüs défi, le 11 décembre 2020.

Derrière l'aide à la filière du réemploi, un soutien à l'insertion professionnelle

— La ressourcerie de l'association Emmaüs défi à Paris (19^e arr.) a bénéficié d'une subvention de 187 000 euros dans le cadre du fonds de soutien aux structures du réemploi.

La ressourcerie d'Emmaüs défi, installée rue Riquet dans le 19^e arrondissement, est la plus grande du genre dans la Capitale. Elle fait partie des 37 structures franciliennes ayant bénéficié d'une aide issue du fonds de secours dédié aux acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, mis en œuvre dans le cadre du plan de relance. La somme perçue par l'association – 187 000 euros – est la plus importante allouée à ce titre, calculée au regard du nombre de personnes employées et de l'importance du site de Riquet, qui comprend 5 500 m² d'ateliers de tri, d'espaces logistiques et de recyclage, 1 200 m² de surface de vente ainsi que 400 m² de locaux administratifs.

MASSIFIER LE RÉFLEXE DU DON

En cours d'extension, « c'est un site d'espoir car nous montrons qu'il est possible de réinsérer des publics en grande difficulté », précise Emmanuel Ravanans, président d'Emmaüs

défi. Tous les jours, ce sont entre 5 et 7 tonnes d'objets collectés dans Paris qui arrivent ici ». Ceux-ci proviennent des dons des particuliers, mais aussi des collectes solidaires organisées avec la municipalité ou encore via le réseau de points relais Amistock. Des grandes surfaces et magasins, partenaires d'Emmaüs défi, fournissent également l'association avec des objets neufs.

« Nous prenons tout ce que l'on nous donne et nous vendons au prix auquel les personnes à faibles revenus peuvent acheter », précise Antoine Broto, directeur du site. Certains subissent même un « lifting », puisque plusieurs ateliers de créateurs – vélo, techno, jouet, mobilier – transforment les objets ou les restaurent.

La force de cette plateforme de réemploi repose aussi sur l'insertion d'un public en difficulté. Le site accueille 150 salariés en parcours d'insertion grâce, en outre, à son dispositif Premières heures. Objectif : atteindre les personnes les plus éloignées de l'emploi.

A horizon 2025, Emmaüs défi espère massifier le réflexe du don afin qu'il devienne naturel. « Nous voulons que ce soit simple grâce à une application et nous espérons mettre tous les Parisiens à moins de 200 m d'un point de collecte », prévient Emmanuel Ravanans. L'association recherche également un lieu pour accueillir un site similaire. Au stade embryonnaire pour le moment, celui-ci sera baptisé Emmaüs campus. « L'enjeu consiste à la fois à développer notre réseau Amistock grâce à la numérisation et à être plus performants sur notre accompagnement social », conclut Antoine Broto. ●

Thomas Lapointe

37 ressourceries et recycleries soutenues

dont 11 à Paris, 1 en Seine-et-Marne, 3 dans les Yvelines, 2 dans l'Essonne, 3 dans les Hauts-de-Seine, 9 en Seine-Saint-Denis, 6 dans le Val-de-Marne et 2 dans le Val d'Oise.

1,46 million d'€

de budget pour le fonds de secours dédié aux structures du réemploi, de la réutilisation et de la réparation en Ile-de-France.

La future déchetterie de Paris Est Marne & Bois soutenue grâce à la « DSIL relance »

— Un projet d'écodéchetterie, porté par Paris Est Marne & Bois, va bénéficier d'un soutien de l'État de 445 000 euros, issus des fonds mobilisés pour soutenir les investissements du bloc communal.

Dans le Val-de-Marne, une partie des 4,8 millions d'euros de crédits supplémentaires, octroyés par France relance à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le département (131 millions pour toute l'Ile-de-France), va permettre d'accompagner le financement, à hauteur de 445 000 euros, d'un projet d'écosite porté par l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois (PEMB).

Celui-ci, implanté au port de Bonneuil-sur-Marne sur un terrain de 9 000 m² appartenant à Haropa, accueillera la nouvelle déchetterie intercommunale en remplacement de celle de Saint-Maur-des-Fossés. Cet équipement, qui bénéficiera aux habitants des 13 communes du territoire, aura une capacité de traitement six fois plus importante (100 000 tonnes au lieu de 15 000 tonnes par an). Par ailleurs, une zone de quai de chargement sera aménagée sur les bords de Marne, permettant d'acheminer par voie fluviale les balles de déchets stockés, principalement issus du tri des emballages, jusqu'au port de Gennevilliers où elles seront

valorisées dans des installations adaptées. « Cela permettra d'éviter l'équivalent de 5 000 camions sur nos routes par an », s'est félicité le préfet de région Marc Guillaume, venu en visite sur le site le 16 décembre 2020.

Ce projet s'inscrit à plus d'un titre dans un objectif de transition écologique puisque, à côté de la déchetterie, sera créée une ressourcerie. Enfin, dernière installation prévue : une zone de halle couverte abritant le centre des véhicules de collecte (CVC) de l'intercommunalité, sur la toiture de laquelle un ensemble de panneaux solaires photovoltaïques seront disposés. L'énergie propre produite sera revendue au gestionnaire du réseau électrique.

Les travaux de cet écosite, dont le coût total est estimé à 2,7 millions d'euros financés en majeure partie par Paris Est Marne & Bois avec la participation de la région Ile-de-France, du département du Val-de-Marne, de la métropole du Grand Paris et du Syctom, doivent démarrer au premier semestre 2021 pour une mise en service attendue en 2022. ● E.C.



Appel à projets Intégrer le plastique recyclé

Le dispositif Orplast (objectif recyclage plastiques) « vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées (MPR) par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR », détaille l'Ademe sur son site agirpourlatransition.ademe.fr. D'une manière générale, les projets soutenus devront ainsi porter sur l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ou sur la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.).



L'écosite, implanté en bord de Marne dans le port de Bonneuil-sur-Marne, comprendra une déchetterie, une ressourcerie et un centre de véhicules de collecte.

© PEMB - ATELIER CÉSAR MARQUES

Le journal de l'Axe Seine

ENTREPRISES / TERRITOIRES / ATTRACTIVITÉ

Un décryptage des enjeux du développement économique de l'Axe Seine (infrastructures, transports, aménagements, grands projets, clusters, aides aux entreprises etc.)

Un suivi des acteurs économiques et institutionnels normands et franciliens (nominations, promotions, profils)

Une veille sur l'actualité des entreprises de la Vallée de la Seine (croissance, financement, innovations, implantations, etc.)

Des informations exclusives sur les coulisses des évolutions institutionnelles (Métropoles, réformes de l'Etat, recompositions territoriales)



La newsletter du Journal de l'Axe Seine devient hebdomadaire !

Abonnez-vous ou essayez gratuitement pendant 3 semaines sur

www.lejournaldelaxeseine.fr

Agir pour la biodiversité la lutte contre l'artificialisation et la transition agricole



Transhumance de moutons dans le Grand Paris

— Le plan de relance mobilise 2,5 milliards d'euros pour la reconquête de la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des sols et l'accélération de la transition du modèle agricole pour une alimentation plus saine, durable et locale. Passage en revue des soutiens prévus dans ces trois domaines.

1,7 million pour la biodiversité

— Le volet biodiversité terrestre du plan de relance post-Covid-19 dispose d'1,7 million d'euros dans la région pour favoriser les projets de restauration et de valorisation de la biodiversité terrestre.

« La crise sanitaire rappelle que nos sociétés sont tributaires d'une nature saine, dont elles tirent leurs ressources essentielles (eau, alimentation, santé), et du maintien des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques en bon état, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique et à divers risques pour ainsi être plus résilients », indique le gouvernement dans la présentation de ce volet du plan de relance. En Ile-de-France, un million d'euros sera consacré dans ce cadre à des projets ayant pour objet la restauration des écosystèmes. Les aides, déployées par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) Ile-de-France, peuvent participer au financement de travaux de restauration de milieux (coupes de végétaux et plantations, terrassements et reprofilages visant la restauration de la fonctionnalité de milieux naturels, curages et autres opérations de renaturation, de reconstitution de sols, etc.) et à des chantiers de restauration des continuités écologiques, notamment d'effacement d'obstacles relatifs aux infrastructures linéaires de transport (points noirs).

SOUTENIR LES AIRES PROTÉGÉES

700 000 euros seront mobilisés pour des projets visant à soutenir les aires protégées (notamment dans les parcs naturels régionaux et les réserves naturelles). Des travaux en vue de la mise en valeur de ces aires protégées et d'amélioration de l'accueil du public (aménagement permettant de limiter les impacts de la fréquentation du public sur les milieux naturels ; construction ou amélioration des infrastructures favorables à l'écotourisme ou à l'éveil à l'environnement) ou de restauration de la fonctionnalité et de la résilience des écosystèmes (interventions de restauration des écosystèmes vulnérables ; opérations visant l'adaptation des milieux naturels aux changements globaux et l'amélioration de la résilience des milieux) pourront aussi être aidés.

L'Office français de la biodiversité et l'agence de l'eau Seine Normandie déploieront d'autres actions de ce volet biodiversité, notamment s'agissant de la qualité de l'eau en Marne et en Seine. ●

Raphaël Richard

5 leviers pour faire évoluer l'agriculture

— Le plan de relance prévoit notamment des soutiens directs en faveur de la transition agroécologique des exploitations et du renouvellement des agroéquipements pour réduire l'usage de produits phytosanitaires.

« Les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs pour notre agriculture, estime le gouvernement. Y répondre nécessite une transition accélérée de notre modèle agricole vers des systèmes plus résilients. » Le volet transition agricole, alimentation et forêt du plan de relance est donc doté de 1,2 milliard d'euros, dont la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (Driaaf) est chargée de l'application au niveau local. L'intervention de celle-ci sera articulée autour de cinq thématiques, dont la première est intitulée « accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation durable ». Dans ce but, un plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires sera élaboré afin de « soutenir des projets structurants ou innovants, dans le cadre de démarches collectives ayant pour objectif de générer de la valeur pour l'amont et l'aval », précisent les services de l'Etat. Un appel à projets pour développer les propositions au service d'une alimentation saine et locale, au cœur des territoires (7,5 millions d'euros au niveau national), a également été lancé le 1^{er} décembre à ce sujet.

ADAPTER LA FORÊT

Aider la forêt à s'adapter au changement climatique est le deuxième objectif de l'action gouvernementale en matière agricole. Des moyens sont ainsi mobilisés « pour engager le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique, en incitant les propriétaires forestiers à investir pour adapter leur forêt ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique », indique la Driaaf. Dans ce but, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé un appel à manifestations d'intérêt à destination des opérateurs économiques de l'amont forestier de la filière forêt-bois.

Par ailleurs, un appel à projets pour la modernisation des première et seconde transformations du bois (15 millions d'euros) a été lancé pour développer des propositions d'investissement dans les industries de première transformation du bois, qui souhaitent inscrire leur activité vers la deuxième transformation pour créer davantage de valeur ajoutée et améliorer leur compétitivité. Les trois dernières thématiques sont : un plan protéines végétales ; la modernisation, la sécurité sanitaire et le bien-être animal (dont un plan de modernisation des abattoirs) ; le renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique. ● R.R.



Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture.

Lutter contre l'artificialisation des sols

— Pour lutter contre l'artificialisation des sols, le gouvernement lance un fonds pour le financement des opérations de recyclage des friches (voir par ailleurs) et met en place un dispositif d'aide à destination des communes pour « favoriser la sobriété foncière en faveur d'une ville plus compacte et désirable ».

Dans le cadre de ce second point, Jacqueline Gourault, à la tête du ministère de la Cohésion des territoires, a annoncé en décembre que 40 communes d'Ile-de-France bénéficieront des financements du programme « Petites villes de demain ». « Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, ce programme doté d'un budget de trois milliards d'euros sur six ans à l'échelle nationale, vise à revitaliser les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité au sein de leur territoire », rappelle la préfecture de région Ile-de-France. Les villes choisies – 1 000 binômes commune/intercommunalité – pourront bénéficier, dans ce cadre, de crédits de la

relance pour le financement de leurs projets qui « contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion ». « Sélectionnées par le préfet de la région Ile-de-France, les 40 communes retenues et engagées dans ce dispositif bénéficieront de l'appui des services de l'Etat, d'une offre d'aides financières et d'une mise en réseau de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux engagés dans la revitalisation », signale la préfecture. Ce dispositif doit leur permettre de « développer la transition écologique dans les territoires afin d'en accroître leur attractivité, prendre soin et valoriser le patrimoine et accompagner les élus pour mener leurs projets ». ●

R.R.

Aménagement

La région Ile-de-France promeut le ZAN
« La Région doit devenir ZEN (zéro émission nette), ZAN (zéro artificialisation nette) et circulaire », a affirmé Valérie Pécresse, la présidente de la région Ile-de-France, à l'issue de la COP régionale organisée en septembre 2020. Les 192 propositions annoncées à cette occasion forment, selon elle, un « plan de relance écologique » qui passe, notamment, par le soutien de nombreuses initiatives dans le cadre du budget participatif écologique. L'objectif de cette démarche est, entre autres, de lutter contre l'artificialisation des sols par l'accompagnement de 100 projets de désimperméabilisation.

Mobilités douces Confirmer l'essor du vélo

— La crise sanitaire a fait s'envoler la fréquentation des pistes cyclables franciliennes. Le plan de relance entend bien confirmer cette tendance.

Il bénéficiait déjà d'un plan dédié, doté au niveau national de 350 millions d'euros sur 5 ans. Avec France relance, le vélo va profiter de 200 millions d'euros supplémentaires sur les deux prochaines années. « L'une des cibles du plan sera d'accompagner les collectivités dans leur travail de pérennisation des pistes cyclables provisoires, mises en place pour faciliter le déconfinement », explique Myriam Abassi, sous-préfète à la relance en Ile-de-France. La tâche est d'envergure : « dans la région Capitale, ces pistes cyclables représentent aujourd'hui un linéaire d'environ 175 km », détaille Louis Belenfant, directeur du Collectif vélo IDF. Il s'agit désormais d'ancrer leur pérennisation auprès des exécutifs municipaux concernés, d'ajuster leur tracé et de construire les aménagements nécessaires. Si des revers sont toujours possibles – le département du Val-de-Marne a dû supprimer plus de 13 km d'aménagements à Créteil et Saint-Maur-des-Fossés –, l'essentiel des coronapistes devrait cependant survivre à la crise sanitaire.

175 KM DE CORONAPISTES À PÉRENNISER

Pour transformer la peinture jaune en bandes dûment protégées, les collectivités locales pourront bénéficier de financements de l'Etat par le biais du fonds « mobilités actives – continuités cyclables », dont le budget total représente désormais 550 millions d'euros. Ce dispositif, mis en place dans le cadre du plan vélo présenté en septembre 2018, organise deux fois par an des appels à projets (AAP). « Le dernier, qui était le premier à bénéficier du coup de pouce de France relance (ndlr), a reçu 36 candidatures franciliennes », détaille Myriam Abassi. Le conseil départemental du Val-de-Marne a ainsi présenté deux dossiers, l'un pour la liaison entre le Carrefour Pompadour/voie verte base de loisirs (liaison Pasteur Vallery-Radot) et un autre pour une première vague de pérennisation des pistes cyclables provisoires. Les lauréats devraient être connus courant février 2021.

La région Capitale a déjà bénéficié des éditions précédentes : 38 projets franciliens ont été lauréats des AAP de 2019 et de début 2020. Par exemple, le projet de création d'une passerelle autoroutière modes doux entre les communes de Ferrières-en-Brie et de Bussy-Saint-Georges, dans la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (Seine-et-Marne), ou encore la création d'une passerelle de franchissement de la N118 le long de la RD36 à Saclay, par le conseil départemental de l'Essonne. Mais les projets franciliens peuvent également être financés par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL relance), qui vise à soutenir le bloc communal. C'est par ce biais que la commune de Villecresnes (Val-de-Marne) a obtenu une aide de 156 000 euros, pour construire un réseau de pistes cyclables sécurisées sur l'ensemble de la commune. ●

Catherine Bernard

48 km de "coronapistes"

Paris se place en tête des aménagements provisoires recensés par le Collectif vélo Ile-de-France. 44,8 km se trouvent dans les Hauts-de-Seine, 33 km en Seine-Saint-Denis, 14,9 km dans le Val-de-Marne, 12 km dans le Val d'Oise, 8,6 km dans l'Essonne, 5,6 km dans les Yvelines, 0 km en Seine-et-Marne.

« Dans la région Capitale, ces pistes cyclables représentent aujourd'hui un linéaire d'environ 175 km » selon Louis Belenfant, directeur du Collectif vélo IDF.



© DR

“La pérennisation du réseau de pistes cyclables sanitaires est soutenue par France relance”

— Emmanuelle Gay, directrice de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France, fait le point sur le réseau de « coronapistes » mis en place à partir du printemps 2020.



© COLLECTIF VÉLO IDF

Le RER V, futur réseau cyclable structurant régional

— Dessiné par le Collectif vélo Ile-de-France et soutenu par le conseil régional, le RER V ambitionne de construire, à l'échelle de la région, un réseau cyclable de neuf grands itinéraires sécurisés. Le travail a déjà commencé.

Conçu par le Collectif vélo Ile-de-France - qui regroupe les associations locales -, le projet de RER V consiste à créer un réseau continu et maillé de neuf grands itinéraires sécurisés qui se superposent à peu près aux lignes de RER. Les quelque 6 000 km de pistes cyclables comptabilisés aujourd'hui dans la région souffrent en effet de problèmes de sécurité, et surtout de continuité.

CAHIER DES CHARGES « AMBITIEUX »

Afin d'accompagner cet engouement, le conseil régional va donc piloter, avec le Collectif vélo Ile-de-France et l'Institut Paris Region, la réalisation du RER V. Cinq premiers axes ont été choisis comme prioritaires (A1 : Paris vers Cergy-Pontoise ; A2 : vers le Val d'Europe ; B3 : vers Plaisir ; D1 : vers Le Mesnil-Aubry ; D2 : vers Corbeil-Essonnes), découpant le projet en deux phases dont l'objectif est d'aboutir à l'horizon 2025.

Le premier comité de pilotage, qui s'est tenu le 30 novembre, devait permettre de préciser le tracé de ces axes par le biais d'ateliers avec les élus locaux. « Sans les maires, on ne peut pas faire », a noté Valérie Péresse, qui a relevé la nécessité de traiter particulièrement les discontinuités. Le coût du RER vélo est estimé pour le moment à 500 millions d'euros, et la Région s'est engagée à le financer à hauteur de 300 millions d'euros. ●

R.R.

Un réseau de pistes cyclables provisoires a été mis en place au printemps dernier pour faciliter le déconfinement. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Emmanuelle Gay — A la mi-décembre 2020, le volume acquis sur le réseau magistral, autrement dit les routes nationales et départementales, restait à peu près inchangé à 145 km, contre 150 km quelques mois auparavant. Très peu d'aménagements ont été supprimés. Lorsque l'on comptabilise également les pistes réalisées sur le réseau communal, le linéaire atteint environ 175 km.

Où en est le travail de pérennisation ? Quel rôle jouera le plan de relance ?

E.G. — Pour l'instant, seul un km de voies (près de Versailles) a été pérennisé dans les faits. Mais la plupart des pistes devraient, à plus ou moins long terme, devenir définitives et tel est l'un des objectifs affichés par le plan de relance. La ville de Paris a annoncé son intention de les rendre toutes pérennes. Sur les autres départements, les discussions et

réflexions sont en cours pour faire de même ou pour améliorer le transitoire. Ainsi, dans les Hauts-de-Seine, la piste cyclable située sur une voie de circulation du pont de Clichy vient d'être transférée sur un trottoir aménagé à cet effet. En Seine-Saint-Denis, une phase de semi-consolidation et d'amélioration des voies provisoires est également en cours, par exemple sur la RD933. Dans le Val-de-Marne, la pérennisation de la piste qui relie Joinville-le-Pont à Paris est prévue, et la réflexion porte aussi sur certains tronçons aménagés sur la RD7, par exemple. Mais cela prendra du temps car, outre les réflexions techniques, les départements doivent également se concerter avec les acteurs concernés. Certains de ces projets ont d'ores et déjà été présentés à l'appel à projets mobilités actives – continuités cyclables dans le cadre de France relance.

Ces voies provisoires seront-elles pérennisées comme des voies cyclables traditionnelles ou de façon plus légère ?

E.G. — La mise en place de ce réseau a bouleversé la façon de concevoir ces projets d'aménagement : on a aménagé d'abord pour s'adapter ensuite. En revanche, je ne suis pas sûre que cela changera la façon de pérenniser ces équipements : la sécurité des parcours reste un enjeu majeur, et les retours d'expérience ont montré que des aménagements très légers pouvaient être dégradés ou non-respectés. L'expérimentation, qui a révélé le potentiel de cyclistes franciliens (dès lors qu'on leur offre des aménagements sûrs), pourrait au contraire amener à concevoir des pistes cyclables plus largement dimensionnées. ●

Propos recueillis par C.B.



© DRIEA

Emmanuelle Gay, directrice de la direction régionale interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France.



— Le financement de la transition écologique nécessiterait le maintien des investissements à hauteur du plan de relance pendant 30 ans. © ALUXUM

Le plan de relance à la hauteur de l'enjeu ?

— L'État a mis en place une stratégie bas carbone pour atteindre la neutralité à l'horizon 2050. Si les investissements prévus par le plan de relance pourraient permettre de répondre à ces objectifs, quid de la suite ?

Michel
Gioria



— Michel Gioria, directeur régional Ile-de-France de l'Ademe, détaille le rôle de l'agence de la transition écologique dans l'application du plan de relance. Une mise en œuvre qui nécessite « un maillage très fin d'informations sur les dispositifs pour éviter des zones blanches de la transition écologique ».

Quel est le rôle de l'Ademe dans l'application du volet transition écologique du plan de relance du gouvernement ?

Michel Gioria — La transition écologique est un des trois volets du plan de relance de l'Etat qui représente 30 milliards d'euros. L'Ademe est l'opérateur de la mise en œuvre d'une partie de ce plan, avec deux catégories de mesures : les premières correspondent au prolongement ou à l'intensification de dispositifs, avec l'ambition d'atteindre plus rapidement des objectifs réglementaires, par exemple en matière d'économie circulaire, afin notamment de réduire l'usage du plastique ou d'accélérer la collecte et la valorisation des déchets alimentaires. Ces mesures s'adressent à un écosystème d'acteurs qui ont un savoir-faire et veulent réaliser plus de projets ou des projets de plus grande taille.

Les secondes concernent des thématiques ou des cibles qui ne sont pas touchées pour le moment. C'est le cas du fonds décarbonation de l'industrie, qui vise trois objectifs : améliorer l'efficacité énergétique des procédés, encourager l'électrification et l'usage des énergies renouvelables des processus industriels. Ces nouvelles mesures sont très ciblées sur un secteur ou une thématique donnés. Par exemple, dans le domaine de l'agriculture, avec « Mon bon bilan carbone » pour les agriculteurs installés depuis moins de cinq ans qui veulent réaliser un diagnostic en vue de faire évoluer leurs pratiques agricoles.

Le plan de relance met aussi l'accent sur l'hydrogène ?

M. G. — Le gouvernement a formulé un souhait marqué de créer une filière française autour de l'hydrogène. C'est l'aboutissement d'un travail engagé depuis une quinzaine d'années par plusieurs acteurs. Le plan de relance change complètement de braquet à ce sujet : le plan de 2018 prévoyait 100 millions d'euros d'investissement sur trois ans, alors que ce sont désormais 7 milliards d'euros sur 10 ans qui vont y être consacrés. L'Ademe porte deux dispositifs dans ce domaine : le premier vise à soutenir les écosystèmes territoriaux de production, le déploiement de stations ou le développement des usages dont la mobilité est le plus mature. La deuxième approche, s'inscrivant dans le PIA 4 et plus innovante, est pour aider des projets concernant les briques qui manquent au développement de la filière, par exemple la mise au point d'électrolyseurs de grande puissance (> à 20 MW) pour produire de l'hydrogène décarboné.

“ L'agrandissement de la famille des acteurs qui font la transition écologique est un enjeu majeur ”

Comment s'organise la mise en œuvre du plan de relance ?

M. G. — Nous travaillons très étroitement avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les chambres consulaires pour organiser un maillage très fin d'informations sur les dispositifs et éviter des zones blanches de la transition écologique. Il est en effet important de ne pas toucher seulement ceux qui savent faire, mais aussi d'avoir de nouveaux clients : entreprises, collectivités, associations. L'agrandissement de la famille des acteurs qui font la transition écologique est un enjeu majeur de cet axe du plan de relance.

Des appels à projets sont lancés au niveau national ou régional. Avec les services de l'Etat et notamment les sous-préfets à la relance, nous communiquons à ce sujet en précisant les projets éligibles, les modalités d'aide, les calendriers et modalités de dépôt. En complément, lors des webinaires de présentation, nous introduisons la plateforme de dépôts de projets afin de guider au maximum les personnes intéressées.

Pour faciliter toujours plus le parcours du porteur de projets, deux niveaux d'accompagnement ont été mis en place. Un *front office* de premier niveau, qui a nécessité une réorganisation de notre part afin de désigner des correspondants départementaux. Ceux-ci, en complément de leur mission technique, assurent un premier niveau de réponse et d'aiguillage des acteurs à l'échelle de chaque département. Et si des questions plus poussées sont posées, nos ingénieurs thématiques prennent le relais pour guider les personnes intéressées jusqu'au dépôt.

Jusqu'où va cet accompagnement ?

M. G. — L'Ademe ne peut pas se substituer à l'investissement nécessaire que les entreprises ou les collectivités locales doivent réaliser pour répondre aux appels à projets. Celles-ci doivent se doter de compétences pour monter des projets, car ce type de fonctionnement se généralise au-delà du plan de relance. C'est désormais une compétence clé qui peut être mutualisée au sein d'une intercommunalité ou d'une fédération régionale d'une filière professionnelle. L'expérience montre que cela coûte la première année, mais rapporte aussi très vite.

Sur certains sujets ou dans certains territoires où il y a un vrai déficit pour monter les projets, nous pouvons proposer le financement à 50 % d'un poste de chargé de mission. Sur les questions d'écologie, cette compétence est nécessaire. Nous voyons bien la différence entre les territoires qui se sont organisés de cette manière depuis quatre ou cinq ans et ceux qui s'y mettent aujourd'hui.

Ce plan de relance est prévu pour deux ans, la rapidité d'exécution constitue-t-elle donc un défi ?

M. G. — En effet, c'est à la fois une demande très forte du gouvernement et une attente très importante des porteurs de projets. Pour y répondre, deux mesures sont mises en place. Première mesure, nous donnons l'ensemble des dates de clôture sur les 18 prochains mois. C'est un signal fort pour les porteurs de projets qui ont de la visibilité et peuvent adapter leur stratégie de dépôt en fonction de leur maturité. Cela permet de donner le timing de réponse et, éventuellement, de financer des études de faisabilité pour ceux qui ne sont pas tout à fait prêts. Sur d'autres mesures, comme sur les recycleries et ressourceries, un système de soutien de secours a été mis en place, dans une logique de guichet, pour répondre aux problématiques de court terme (trésorerie) que connaît ce secteur.

Le plan de relance devrait permettre à la France d'atteindre le niveau d'investissements nécessaire aux objectifs de la stratégie bas carbone, l'effort devra donc être poursuivi ?

M. G. — Oui, c'est ce qu'indiquent par exemple les travaux d'I4CE. Pour donner une image, il faut que l'investissement fait sur la transition écologique avec le plan de relance soit poursuivi tous les ans pendant les 30 prochaines années. Une action engagée aujourd'hui, compte tenu du prix de l'argent, pourrait permettre de sécuriser ces mécanismes sur le long terme, car il est nécessaire de les prolonger pour se mettre sur les rails de la neutralité carbone, avec évidemment la possibilité d'ajuster les thématiques, d'intégrer l'adaptation au changement climatique, les puits de carbone, etc., en fonction de l'avancée des connaissances et de l'investissement des acteurs privés. Cet aspect constitue un défi-clé car il s'agit, à la fois de se concentrer sur le court terme avec une exécution rapide des mesures du plan de relance et, en même temps, de préparer le coup d'après pour sécuriser le financement pour les 30 ans à venir. ●

Propos recueillis par Raphaël Richard

Quel niveau d'investissement pour atteindre la neutralité carbone ?

— Alors que les montants consacrés par le plan de relance à la transition énergétique devraient permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone pour les deux années à venir, l'Institute for climate economics (I4CE) et The Shift project travaillent à évaluer les montants nécessaires pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Et considèrent qu'il faudra poursuivre l'effort.



« Il faut s'assurer dès maintenant que nous nous mettons sur une trajectoire bas carbone », remarque d'entrée Benoît Leguet, directeur général de l'I4CE. L'institut qu'il dirige – association fondée par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement – avait publié en juillet 2020 un « plan de financement de la transition » qui avait pour but d'inspirer le volet climat du futur plan de relance du gouvernement. Et comme « l'investissement d'aujourd'hui, ce sont les émissions de demain », relève-t-il, les dépenses prévues dans ce cadre devaient, selon ce plan, être orientées au maximum de manière vertueuse pour l'environnement. Depuis 2012, l'I4CE réalise un panorama des investissements bas carbone en France. En 2018, 46 milliards d'euros, sur un total de 400 milliards d'euros d'investissement global, étaient identifiés comme tels. Il s'agissait notamment de développer la mobilité « propre », la rénovation énergétique des bâtiments, l'efficacité énergétique de l'industrie ou les énergies renouvelables. L'association a traduit la stratégie nationale bas carbone (SNBC) – avec l'hypothèse que celle-ci mène à la neutralité carbone en 2050 – et la programmation pluriannuelle de l'énergie en chronique d'investissement. Ceci afin de comparer si le niveau actuel répondait à celui nécessaire. Or, « nous avons constaté qu'il manquait de l'ordre de 15 à 18 milliards d'euros publics et privés d'ici à 2023 ».

Parmi les 100 milliards d'euros du plan de relance du gouvernement, 30 milliards sont présentés comme fléchés vers la transition énergétique. Selon les critères de l'I4CE, quelque 18 milliards sont considérés comme bas carbone. « Avec le plan de relance, la France rattrape donc son retard sur la SNBC, mais elle ne fait que ça », conclut Benoît Leguet. « Ce plan est présenté comme un effort exceptionnel pour le climat sur 2 ans, or ces investissements vont être nécessaires sur 30 ans, avec des périodes – notamment au début pour accélérer – pendant lesquelles il va falloir y aller beaucoup plus fort, d'autant que l'impact sur le climat de ces financements prendra du temps », abonde Yannick Saleman, chef de projet emploi, finance, macroéconomie de The Shift project. De plus, avec le rehaussement récent des objectifs européens à 2030, la SNBC devrait, elle aussi, être révisée à la hausse. L'effort va donc devoir se poursuivre et... augmenter.

TRANSFORMER L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Évaluer le montant nécessaire pour atteindre la neutralité carbone, le think tank français The Shift project s'y attelle au travers de la création d'un « plan de transformation de l'économie française en faveur du climat et de la résilience ». Ce travail, qui doit aboutir courant 2021, a fait l'objet d'un point d'étape en octobre 2020. « Cette transforma-

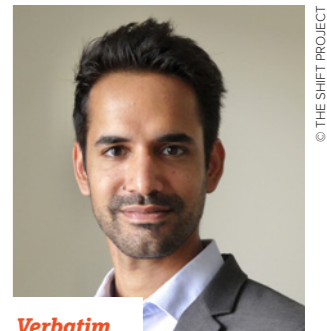
tion de toute l'économie nécessite un changement systémique », explique Yannick Saleman. Chaque secteur est donc analysé afin de déterminer, par exemple, combien de mètres carrés doivent être rénovés et selon quelles normes, quelle répartition modale des transports, etc. et à quelle vitesse doivent s'opérer les changements. Une fois ces éléments déterminés, l'aspect financier sera abordé pour évaluer les montants nécessaires aux transformations. « L'objectif est de déterminer les bons ordres de grandeur pour évaluer le coût de la transformation de l'économie d'ici à 2050 et limiter la hausse des températures à 2° », précise le chef de projet. L'I4CE estime par exemple que 90 milliards d'euros par an seront nécessaires pour répondre à la SNBC sur 2024-2028. « Les coûts vont baisser pour certains équipements mais le nombre de projets

46 milliards d'€
sur un total de 400 milliards d'euros d'investissement global étaient identifiés en 2018 comme bas carbone, selon l'I4CE.



Verbatim
« Pour s'assurer que les projets carbone soient intéressants financièrement, il y a deux leviers : la fiscalité ou les rendre obligatoires »

Benoît Leguet, directeur général de l'I4CE.



Verbatim
« Le plan de relance du gouvernement est présenté comme exceptionnel, or ces investissements vont être nécessaires sur 30 ans »

Yannick Saleman, chef de projet emploi, finance, macroéconomie de The Shift project.

à financer va augmenter et l'effet volume va l'emporter sur l'effet prix », fait valoir Benoît Leguet. « Comment soutient-on l'investissement ? », s'interroge-t-il en conséquence. Notamment celui des collectivités locales - premier investisseur public - qui sont contraintes sur leur budget de fonctionnement et qui ont besoin de capacité d'ingénierie pour être en capacité d'utiliser les sommes débloquées par l'Etat. De même pour les ménages, en matière de rénovation énergétique, qui nécessitent un accompagnement pour faire des choix réellement utiles pour le climat. Benoît Leguet soulève d'autres interrogations : « Aujourd'hui, avec la crise sanitaire, nous sommes dans le quoi-qu'il-en-coûte, mais en 2030 ? Aujourd'hui, la relance est alimentée par de l'argent européen, mais en 2030 ? ».

COHÉRENCE ET ACCOMPAGNEMENT

De plus, pour garantir l'efficacité des investissements, il s'avère nécessaire qu'il y ait une cohérence d'ensemble et des mesures d'accompagnement. « Pour s'assurer que les projets carbone soient intéressants financièrement, il y a deux leviers : la fiscalité ou les rendre obligatoires », indique le directeur général de l'I4CE. Nous croyons aux signaux prix », tels que les bonus-malus, la fin des aides aux véhicules thermiques ou les zones à faibles émissions. Des mesures qui ont, d'après lui, des effets sur les constructeurs. Les bonus-malus constituent notamment « un signal sur l'investissement et pas sur l'usage, avec un dispositif plus transparent - les malus financent les bonus -, ce qui constitue un antidote à l'effet taxe carbone ». S'agissant de l'industrie automobile, il serait ainsi logique, selon Yannick Saleman, de soutenir à la fois la production locale de batteries et la recherche

visant à faire baisser la consommation d'énergie des véhicules, tout en fixant des limites de poids. L'Etat a donc un rôle-clé à jouer au-delà du financement, en orientant le marché par les normes. Il doit en effet y avoir une stratégie climat des finances publiques qui doit provoquer un effet levier sur le privé. Mobiliser l'épargne des Français, notamment l'assurance-vie, ou supprimer les investissements climat des objectifs de Maastricht, propose Yannick Saleman comme autres pistes. Celui-ci considère que la Banque centrale européenne doit « financer de manière massive la transition », avec la même urgence que celle qui prévaut en cette période de crise sanitaire.

MESURER L'IMPACT

De plus, « il est nécessaire de déterminer comment on met ça en œuvre et comment on en mesure l'impact », fait-il valoir, indiquant que les milliards annoncés ne sont pas toujours utilisés, notamment du fait de blocages institutionnels. « Ce n'est pas parce que l'argent est annoncé qu'il est décaissé », confirme Benoît Leguet dont l'institut

travaille sur l'évaluation de l'impact sur le climat des budgets de l'Etat et des collectivités. Une démarche qui doit permettre de juger du caractère vertueux des investissements publics, et ainsi de disposer d'informations pour les « verdir ». Pour le privé, un système d'évaluation des investissements pro- et anti-climat permettrait de « contraindre drastiquement le financement des seconds, ce qui ne rendrait plus rentables les énergies fossiles, ajoute le chef de projet de The Shift project. Aujourd'hui, les sommes consacrées à la transition énergétique sont visibles mais pas celles qui vont encore aux énergies fossiles, or il y en a davantage dirigées vers ces dernières qu'il y a cinq ans », selon Yannick Saleman qui s'étonne, par exemple, que l'installation de chaudières à gaz soit encore aidée. De même pour le soutien à l'aéronautique sans condition environnementale forte. « Sur 100 milliards d'euros du plan de relance, 70 milliards ne sont pas consacrés à la décarbonation, voire vont à l'encontre de cet objectif », déplore-t-il. ●

Raphaël Richard

Changement climatique Travailler sur le risque

« Il y a peu de choses dans le plan de relance sur l'adaptation au changement climatique, remarque le directeur général de l'I4CE, or il faudrait s'assurer que les investissements réalisés y soient compatibles. » The Shift project est sur la même longueur d'onde : « Avec cette transition, il faut diminuer le risque lié au changement climatique et s'y préparer, notamment en termes d'assurance », affirme Yannick Saleman. Ce dernier souligne notamment les réflexions « trop timides » en matière d'agriculture, qui va devoir évoluer pour faire face à une hausse des températures.

Pleins phares sur les Pôles territoriaux de coopération économique

— Olivia Grégoire, la ministre en charge de l'Économie sociale et solidaire, avait choisi le Phares à L'Île-Saint-Denis, le 8 janvier, pour se voir remettre le rapport du Labo de l'ESS sur la relance des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), stoppés nets en 2016. L'occasion de découvrir une structure exemplaire de l'agilité de l'ESS, utile (notamment) en temps de crise.



De g. à dr. : Eric Coquerel, député (LFI) de Seine-Saint-Denis, Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis, Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS, Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, Stéphane Berdoulet et Myriam Dauphin, cogérants du Phares.

Une association d'insertion par la création textile, Mode estime, une autre regroupant des consommateurs de bio, de commerce équitable, le tout guidé par les cogérants du lieu. Olivia Grégoire a pu constater *in situ*, en visitant le 8 janvier dernier la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Phares, à L'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), à quel point la mise en réseau de structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) favorisait leur développement.

« Les Alchimistes – start-up de l'ESS en plein essor, qui collecte des biodéchets pour les transformer en compost – est née, par exemple, d'une réflexion commune entre Halage et Etudes et chantiers et de notre volonté de créer une structure porteuse d'intégration des personnes éloignées de l'emploi, tout en contribuant à la transition écologique », indique Stéphane Berdoulet, codirecteur d'Halage et cogérant du Phares, à la ministre (voir ci-dessous). « C'est en se croisant, en se bousculant dans les couloirs, que l'on crée de l'innovation sociale », ajoute Myriam Dauphin, responsable de la délégation francilienne d'Études et chantiers, cogérante du Phares.



© JGP
Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable.

La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, était justement venue pour annoncer publiquement son intérêt pour les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Un intérêt concrétisé par le rapport commandé par la ministre au président du Labo de l'ESS, remis ce même jour.

LE PENDANT « ESS » DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Ces pôles sont, en quelque sorte, la version « ESS » des pôles de compétitivité. Sauf que les financements des seconds n'ont jamais cessé, tandis que ceux des premiers se sont arrêtés net, en 2016. « Ces PTCE sont nés en 2011, d'abord nommés pôles témoins, puis officialisés dans le cadre d'un premier appel à projets national lancé en 2013 », indique Stéphane Berdoulet. Ces lieux réunissent des entreprises de l'ESS, des représentants de l'université et des entreprises classiques. Il s'agit soit de lieux physiques tels que le Phares, soit de filières, alimentaires par exemple, à l'instar de « Resto passerelle », à Plaine Commune toujours qui fédère quelques pépites de l'ESS telles que Baluchon ou Taf et Maffé.

La relance du financement de ces pôles constitue précisément une des principales propositions du rapport remis par Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS, au gouvernement. « Il y aurait lieu très rapidement de leur affecter des moyens financiers, si possible avec un fonds dédié », indique-t-il. La crainte des conséquences de la Covid-19 semble, en l'espèce, contribuer à favoriser la prise de conscience de l'utilité de l'ESS pour limiter le nombre de laissés-pour-compte. ●

Jacques Paquier

AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE

1 MANDAT POUR AGIR : L'ADEME ÎLE-DE-FRANCE AU SERVICE DES ÉLUS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



www.ile-de-france.ademe.fr



www.ademe.fr



www.agirpoulatransition.ademe.fr

Lil'Ô

Partenaire de la Solideo

En 2019, Halage crée Lil'Ô, à la pointe nord de L'Île-Saint-Denis, sur une vaste emprise jusqu'alors utilisée par l'entreprise de travaux publics Colas pour y entreposer du matériel de chantier. L'association signe, avec le conseil départemental de Seine-Saint-Denis, une convention de mise à disposition de ce terrain bordé par les deux bras de la Seine en échange de son ouverture au public. Le site accueille depuis le composteur king size « Tidy planet » de la SAS les Alchimistes, qui produit, avec le soutien de l'Ademe, du compost à partir des biodéchets collectés aux alentours. Lil'Ô s'apprête aujourd'hui à entamer une expérimentation, en partenariat avec la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), l'opérateur de terres excavées ECT et le bureau d'études spécialisé dans l'économie circulaire Neo-Eco. Il s'agira de tester la viabilité de la création d'un substrat fertile produit à partir d'un mix de terres excavées des chantiers du Grand Paris express, de compost produit par les Alchimistes et de béton concassé. Lil'Ô planche également, avec Topager, sur la mise au point d'un substrat fertile destiné à se substituer aux terres volcaniques utilisées pour végétaliser les toitures, dans le cadre d'un programme également soutenu par l'Ademe.